

*Pierre-Antoine Harvey*

*Mondialisation  
et travail*

*Mondialisation  
et travail*

Pierre-Antoine Harvey

## À PROPOS DE L'IRIS

L'IRIS, un institut de recherche indépendant et progressiste, a été fondé à l'automne 2000.

Sa mission est double. D'une part, l'institut produit des recherches, des brochures et des dépliants sur les grands enjeux socio-économiques de l'heure (fiscalité, pauvreté, mondialisation, privatisations, etc.) afin d'offrir un contre-discours à la perspective néolibérale. D'autre part, les chercheurs offrent leurs services aux groupes communautaires, groupes écologistes et syndicats pour des projets de recherche spécifiques ou pour la rédaction de mémoires.

Les études et autres documents de l'IRIS sont diffusés gratuitement sur notre site WEB, l'objectif étant de les rendre accessibles au plus grand nombre de personnes possible. Les chercheurs de l'IRIS sont disponibles pour donner des conférences et animer des ateliers.

### POUR JOINDRE L'IRIS

**Courriel :** [secretariat@iris-recherche.qc.ca](mailto:secretariat@iris-recherche.qc.ca)

**Site Internet :** <http://www.iris-recherche.qc.ca>

**Adresse :**  
**3644 boul. Saint-Laurent**  
**B.P. #21 535**  
**Montréal, Québec, H2X 3Z1**

**Téléphone:** 514.847.9034

**Révision et corrections :** Jean-Guillaume Forand, Bernard Harvey, Suzanne Harvey, Constance Lamarre, François Patenaude, Martin Petit et Martin Poirier.

**Mise en page :** Martin Petit

**ISBN:** 2-923011-04-X

**Mai 2003.**

### NOTE :

**Afin d'alléger le texte, le masculin ou le féminin utilisés dans cette brochure incluent l'autre genre. Nous avons voulu mettre en évidence la domination dans le rapport des genres en utilisant « travailleuses » vs « patrons » et « investisseurs ». Cette décision vient aussi du fait que l'auteur croit que les effets négatifs de la mondialisation capitaliste touchent plus fortement les femmes.**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Lexique</b> .....	<b>9</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>13</b>
<b>La mondialisation : de quoi parle-t-on ?</b> .....	<b>15</b>
<b>Comment la mondialisation influence le monde du travail ?</b> .....	<b>20</b>
<b>Les effets réels de la mondialisation sur les salaires des travailleuses de différents pays</b> .....	<b>24</b>
<b>Menaces et délocalisations</b> .....	<b>29</b>
<b>Les maquiladoras : une aubaine pour les « profiteurs »</b> .....	<b>35</b>
<b>Perte des pouvoirs de négociation traditionnels</b> .....	<b>38</b>
<b>La déréglementation</b> .....	<b>40</b>
<b>Polarisation du marché du travail et précarisation des emplois</b> .....	<b>43</b>
<b>Le « tout au marché »</b> .....	<b>48</b>
<b>Concentration de la production et augmentation de l'exclusion</b> .....	<b>50</b>
<b>Des <i>plasters</i> et des solutions</b> .....	<b>51</b>
<b>Notes</b> .....	<b>60</b>

## LEXIQUE

Les mots, expressions ou acronymes du lexique se retrouvent en caractères gras accompagné d'un astérisque dans le texte.

**ALENA (Accord de libre-échange Nord-Américain)** : Zone de libre-échange qui inclut le Canada, les États-Unis et le Mexique.

**Banque mondiale** : Organisme international ayant pour mission le développement économique. Elle prête de l'argent aux pays pauvres pour des projets de « développement » et assiste à la révision des politiques sociales et économiques.

### **Capital :**

- **En général** : Toute possession et ressource qui sert à produire des biens ou un revenu. Moyen de production.
- **Capital physique** : Moyen de production tangible (machinerie, équipement, usine, bâtiment, outil, etc.)
- **Capital financier** : Argent ou titre qui peuvent être échangés, prêtés ou empruntés afin d'acquérir des ressources, des intérêts ou des profits.

**Délocalisation** : Transfert d'une entreprise ou d'une unité de production vers une nouvelle région afin de profiter d'une main-d'œuvre bon marché, d'avantages fiscaux, réglementaires ou autres.

**Déréglementation** : Voir **Libéralisation**.

**Dollars courants et dollars constants** : Avec l'inflation, le pouvoir d'achat de nos dollars diminue. Un panier d'épicerie qui

coûtait 100 \$ en 1992, coûte aujourd'hui 120 \$. Pourtant ce sont les mêmes produits. La distinction entre dollars courants et constants nous permet de tenir compte du changement de valeur de l'argent dans le temps.

Un prix qui est exprimé en **dollars courants** ne tient pas compte de la variation du pouvoir d'achat de la monnaie. Donc si mon salaire était de 100 \$ (courant) en 1992 et qu'il est actuellement de 120 \$ (courant), j'ai eu une augmentation de salaire, mais pas une augmentation de pouvoir d'achat.

Par contre, si on exprime un prix en **dollars constants**, on tient compte de l'inflation. Si en 2002 mon salaire est de 100 \$ (constants de 1992), cela veut dire qu'il me permet d'acheter la même chose qu'avec 100 \$ courants en 1992.

**Entreprise multinationale** : Entreprises dont les activités (production et gestion) et les capitaux se répartissent entre plusieurs pays.

**FMI (Fonds monétaire international)** : Institution financière internationale. Elle a pour rôle de prêter des fonds aux pays qui traversent des difficultés financières et économiques. Dans plusieurs cas, elle impose, comme conditions à ses prêts, des réformes économiques et politiques appelées ajustements structurels.

**Investissement direct étranger (IDE)** : Ouverture ou achat d'usine ou de matériel de production par des personnes ou des compagnies qui ne résident pas au pays. Honda ouvre une usine en Ontario = IDE pour le Canada. Bombardier achète une usine déjà fonctionnelle en Irlande = IDE pour l'Irlande.

**Libéralisation** : Processus qui vise à réduire le plus possible les interventions, les politiques et les réglementations des gouvernements et des acteurs sociaux dans les affaires économiques. Assimilé au « Laisser-faire » - un concept préconisant la non-intervention de l'État dans l'économie -, la libéralisation favorise la liberté du marché et de la libre action des agents économiques. On utilise également le terme **Déréglementation**.

**Maquiladoras** : Parcs industriels où les entreprises jouissent de droits particuliers: exemptions de taxes et d'impôts, abolition des droits de douanes, allègement des règlements environnementaux et des normes du travail. Ces zones attirent les multinationales qui y produisent principalement des produits pour l'exportation.

**OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques)** : Regroupant les 30 pays les plus riches de la planète, l'OCDE sert à promouvoir l'économie de marché capitaliste et la démocratie libérale. Elle permet aussi la mise en commun des expériences et des savoirs d'experts sur les différentes politiques économiques et sociales.

**OMC (Organisation mondiale du commerce)** : Organisme regroupant plus d'une centaine de pays membres qui a pour objectif principal d'étendre le libre-échange au plus grand nombre de pays et de secteurs possible. Chargé de vérifier l'application des traités de libre-échange, l'OMC possède un tribunal qui peut imposer des pénalités aux pays.

**PIB (Produit intérieur brut)** : Somme comptable de tous les produits et services qui ont été consommés sur un territoire. Le PIB contient la consommation des ménages, les investissements des entreprises, les dépenses gouvernementales et les exportations nettes (les exportations *moins* les importations). Le PIB ne tient pas compte de la production qui n'est pas destiné à la vente, par exemple : le travail ménager, le jardinage pour ses propres besoins, l'entraide et le bénévolat.

**ZLÉA (Zone de libre échange des Amériques)** : Actuellement négociée entre 34 pays du continent américain et des Antilles, Cuba étant le seul pays exclu des négociations.

## INTRODUCTION

**A**fin de faire accepter l'idée de la mondialisation aux travailleuses, les gouvernements et les représentants du patronat leur ont fait miroiter des conditions de travail grandement améliorées et un siège au banquet de la nouvelle économie mondialisée. Après quelques décennies d'ouverture des frontières et de **libéralisation\***, nous constatons plus souvent l'échec de ces promesses que leur réalisation. Les supposés miracles de la super-croissance du commerce mondial n'ont pas mené à la création massive d'emplois plus payants et plus stimulants, ni à l'amélioration généralisée des conditions de travail au Nord comme au Sud.<sup>1</sup>

Les impacts de la mondialisation se font sentir dans tous les aspects de nos vies. Du magasin à 1 \$ jusqu'à la nouvelle voiture sport en passant par la bière importée, la mondialisation modifie notre liste d'achats. C'est toutefois à travers les transformations qu'elle impose au monde du travail que la mondialisation vient nous toucher de manière plus personnelle.

Cette brochure a comme principal objectif de démystifier les impacts de la mondialisation capitaliste sur les travailleuses. Elle est divisée en quatre parties. D'abord, nous donnerons une brève explication de ce que nous entendons par « mondialisation capitaliste ». Ensuite, nous brosserons un tableau d'ensemble afin de voir les façons par lesquelles la mondialisation entraîne des impacts sur le monde du travail. Dans la troisième partie, qui constitue le cœur de cette brochure, nous reprendrons de manière détaillée l'explication

1. Par exemple, dans la campagne électorale de 1998, le parti de Brian Mulroney affirmait que le libre-échange avec les États-Unis allait créer 250 000 nouveaux emplois dans les cinq premières années de l'accord. Cela en supplément des 300 000 qui sont normalement créés par la croissance. BAKVIS, Peter, *L'ALENA et les impacts sur l'emploi*, revue *Relations*, juin 1996, p. 140.

de chacun des impacts vu précédemment. En conclusion, nous discuterons de certaines pistes de solutions.<sup>2</sup>

2. Cette brochure se veut une introduction générale. Nous ne pourrions y analyser les impacts dans toutes leurs nuances et complexités. De plus, nous devons souvent nous baser sur des résultats partiels et approximatifs étant donné que les principaux traités de libre-échange ne sont entrés en vigueur que depuis une dizaine d'années.

## LA MONDIALISATION : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le terme mondialisation est utilisé afin de nommer un ensemble de transformations qui touchent le système économique mondial. Mais l'expression « mondialisation » est perçue différemment manières selon qu'on appuie ou qu'on conteste la mondialisation. Il importe donc de bien la définir.

La « mondialisation capitaliste » se réfère à quatre processus qui seront expliqués dans cette section : l'augmentation des échanges internationaux, l'élargissement de l'interdépendance des économies locales, la redéfinition des règles de l'économie mondiale en faveur des investisseurs et des entreprises et la création d'organisations aux pouvoirs mondiaux.



### Croissance du commerce international

Les échanges internationaux sont en croissance constante depuis les dernières décennies. La valeur des exportations de tous les pays a plus que triplé depuis 1970 et cette dernière atteignait annuellement les 7 000 milliards de dollars américains en 1998. Cela signifie qu'en moyenne 21 % de tout ce qui est produit pour le commerce dans un pays est exporté.<sup>1</sup> Au Canada, nous avons vu les exportations passer de 20 % à 36 % du **PIB\*** total entre 1988 et 2000. Pour leur part, les mouvements de **capitaux financiers\*** ont connu une croissance encore plus fulgurante. La spéculation sur les différentes monnaies représente des



échanges internationaux de 1 500 milliards de dollars par jour. Ce montant est 100 fois plus élevé que dans les années 70 et donne parfois à l'économie mondiale l'allure d'un casino. Les **investissements directs à l'étranger\*** explosent aussi avec des sommes annuelles de 2 400 milliards de dollars pour toute la planète.<sup>ii</sup>

Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation des échanges. D'abord, le développement de la production de masse a forcé les entreprises à chercher des acheteurs au-delà des limites de chaque pays. Ensuite, les améliorations technologiques dans le transport international des marchandises ont permis d'augmenter la vitesse des transits et d'en diminuer les coûts, ce qui a favorisé l'exportation d'une plus vaste gamme de produits.

L'accélération du progrès des technologies de communication est également un des éléments qui a favorisé l'augmentation des échanges financiers. De plus, le retour à des monnaies qui fluctuent les unes par rapport aux autres contribue à attirer les spéculateurs sur les marchés mondiaux des devises.<sup>3</sup>

### Des économies reliées les unes aux autres

La mondialisation capitaliste implique inévitablement l'interrelation croissante entre les économies locales. Les décisions de production et d'achat ne se prennent plus seulement en fonction des conditions économiques de notre pays, mais par rapport aux conditions mondiales. Cela s'illustre tout d'abord par une internationalisation de la production. Pour un même produit, la conception, la fabrication des pièces et l'assemblage se font dans plusieurs pays différents. Par exemple, des espadrilles peuvent avoir été dessinées en Italie, les matériaux nécessaires à leur fabrication produits en Amérique latine, puis coupés et cousus en Asie, avant d'être vendus au Canada à l'aide d'une publicité pensée aux États-Unis mais tournée à Montréal.

Cette interdépendance est intensifiée par la place de plus en plus importante qu'occupent les **entreprises multinationales\***. Elles sont aujourd'hui plus de 45 000 qui cumulent un

3. Avant 1971, les différentes monnaies avaient toutes des valeurs fixes par rapport au dollar américain. Ainsi, on ne pouvait pas espérer faire de l'argent en achetant et en revendant des monnaies d'autres pays, car leur valeur était stable. Suite à une décision du gouvernement étasunien, les valeurs fixes ont été abandonnées et depuis les monnaies fluctuent les unes par rapport aux autres.

chiffre d'affaire annuel de plus de 9 500 milliards de dollars américains, soit 7 % de la production marchande mondiale (**PIB\*** de tous les pays cumulés). Ces compagnies qui sont, pour la grande majorité, originaires des 14 pays les plus riches de la planète, contrôlent 59 % des **investissements directs étrangers\***. Leurs activités sont réparties entre différentes filiales à travers le monde, ce qui leur permet de déplacer la production d'un pays à l'autre de façon à maximiser leurs profits.

### Des traités en faveur des entreprises et des investisseurs

Actuellement, la mondialisation capitaliste rime avec **libéralisation\***. Ce terme aux allures positives signifie en fait la redéfinition des règles de l'économie mondiale de façon à laisser une plus grande liberté aux compagnies et aux investisseurs. Ce processus apparaît d'abord sous la forme de traités de libre-échange qui sont signés par les gouvernements nationaux. Ces accords visent à faire disparaître les quotas aux importations, les droits de douane ainsi que les réglementations limitant l'entrée de produits étrangers à l'intérieur des pays signataires. Déjà en 1947, l'Accord général sur les droits de douanes et le commerce (GATT) était créé afin de faire tomber les barrières commerciales entre ses 23 pays membres, dont le Canada. Or, depuis les années 80, la **libéralisation\*** s'est accélérée suite à la conclusion de plusieurs ententes régionales:

- 1989 : Signature de l'Accord de libre-échange canado-américain (ALE);
- 1991 : L'Union Européenne commence son processus d'unification des marchés des pays d'Europe de l'ouest;
- 1991 : Le Mercosur regroupe le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay;
- 1994 : L'Accord de libre-échange nord-américain (**ALENA\***) regroupe le Mexique, les États-Unis et le Canada;
- 1997 : Rencontre des pays du Pacifique (Asie et Amériques) pour négocier l'Asia-Pacific Economic Cooperation (APEC);
- 2001 : Négociations devant mener à la création de la Zone de libre-échange des Amériques (**ZLÉA\***) incluant les 34 pays des Amériques (sauf Cuba).

En 1994, le GATT est transformé afin de lui donner plus de

pouvoirs. Cette transformation donne naissance à l'Organisation mondiale du commerce (**OMC\***) qui compte plus de 150 pays membres. Cette mutation indique une volonté d'accélérer le processus de **libéralisation\*** des échanges et d'assurer la libre circulation totale des marchandises et des investissements.

Ces traités ont pour premier effet de faire diminuer les droits de douane. Au Canada par exemple, dans les années 1950 et 1960, une taxe de 20 à 40 % était perçue sur les produits importés. Aujourd'hui, ces tarifs sont de moins de 10 % ou quasi-nuls pour les pays avec qui des traités ont été signés.

Mais les tenants de la **libéralisation\*** ne s'arrêtent pas là. Toutes les lois, règlements, normes ou pratiques qui semblent défavoriser les échanges doivent être abolis. Cela comprend les quotas qui protégeaient les industries locales, les programmes de subventions, certaines normes environnementales ou de qualité et le contrôle public sur les services essentiels (électricité, téléphone, santé, eau, etc.). Ceux-ci veulent également déréglementer les marchés financiers afin d'assurer la libre circulation de l'argent. On ne peut plus imposer de limites sur la part du contrôle étranger des banques. Les règlements sur le contenu national ou l'obligation de conserver une part des profits réalisés au pays sont mis au défi.

### Des pouvoirs au-dessus de nos gouvernements

De cette nouvelle réglementation (qui est en fait une **déréglementation\***) de l'économie mondiale résulte un transfert de pouvoirs vers des organisations qui se retrouvent hors du contrôle des gouvernements nationaux. Des organisations de surveillance de l'application des traités commerciaux comme l'**OMC\*** et le Secrétariat de l'**ALENA\*** possèdent le pouvoir d'imposer des règles aux pays membres ou signataires. En effet, ces organisations possèdent leurs propres tribunaux qui peuvent forcer un pays à modifier certaines de ses lois ou politiques. D'autres organisations vouées à la promotion du développement économique comme le **FMI\***, la **Banque mondiale\*** et l'**OCDE\*** ont suffisamment de pouvoir et d'influence auprès des gouvernements pour imposer leur agenda de **libéralisation\***, de **déréglementation\***, de privatisation et de réduction dans les dépenses sociales.

Rappelons que ces organisations n'ont rien de démocratique et qu'elles ont les oreilles sensibles aux demandes des investisseurs et des **multinationales\***. Par exemple, le Forum des gens d'affaire participe officiellement aux négociations de la **ZLÉA\*** tandis que le reste de la population n'a accès qu'à des consultations bidons. En effet, la population canadienne a été « consultée » sans avoir eu la chance de voir les textes de la **ZLÉA\***.

### Un processus qui n'a rien de naturel

La mondialisation capitaliste telle que nous l'avons définie n'a rien d'un processus « naturel et irréversible ». Les traités et les organisations mondiales sont le fruit de différents accords volontairement signés par les pays et la **déréglementation\*** est issue de volontés politiques clairement affirmées. Ainsi, comme la mondialisation est le résultat d'une construction des dirigeants, il est donc possible d'arrêter son évolution ou de renverser certains de ses effets.

## COMMENT LA MONDIALISATION INFLUENCE LE MONDE DU TRAVAIL ?

**A**vant d'examiner en détail les impacts de la mondialisation capitaliste sur le monde du travail, il est important de tenter de comprendre la dynamique d'ensemble. De quelles façons et par quels moyens les modifications de l'économie mondiale qu'a amené la mondialisation viennent-elles transformer le monde du travail ?



Le principal impact de la mondialisation est d'augmenter la concurrence entre les travailleuses et entre les pays. Si parfois la concurrence peut stimuler des améliorations, une compétition injuste entre participantes inégales fait souvent plus de perdantes que de gagnantes. La concurrence grandissante entre travailleuses donne un meilleur rapport de force au patronat qui peut mieux jouer la logique du « diviser pour régner ».

L'ouverture des frontières et les traités de libre-échange sont les premières causes de l'augmentation de la concurrence entre les salariées des différents pays. Les entreprises ont le choix entre un plus grand nombre de travailleuses, car elles peuvent désormais choisir entre une main-d'œuvre provenant des pays où les salaires et les conditions d'emploi sont relativement décentes ou ceux où l'exploitation des travailleuses est chose courante.

L'internationalisation de la production contribue aussi grandement à l'augmentation de la concurrence. En effet, il devient de plus en plus facile pour les entreprises et les **multinationales\*** de délocaliser leur production vers des pays où le travail est moins bien rémunéré. La simple menace de **délocalisation\*** constitue un arme de poids dans les mains des employeurs.

La création de zones libres d'exportation ou de **maquiladoras\*** exerce elle aussi une pression à la baisse sur les conditions de travail des salariées. Ces zones font tout pour inviter les investisseurs étrangers, même garantir une main-d'œuvre docile et peu exigeante. L'existence de ces zones augmente les menaces de **délocalisation\***.

Tous ces éléments convergent pour faire augmenter la pression concurrentielle entre les salariées. Cette situation agit en faveur des employeurs et des investisseurs. Ces derniers sont mobiles et menacent de se déplacer si on ne répond pas à leurs exigences. Les travailleuses se déplacent beaucoup plus difficilement. L'augmentation de la compétition favorise donc une pression à la baisse sur les conditions d'emploi dans la plupart des pays. De plus, cette situation contribue à augmenter le pouvoir que possèdent les patrons, les investisseurs et les propriétaires.

Si le rapport de force entre les patrons et leurs employées a toujours été défavorable pour ces dernières, celles-ci ont historiquement organisé des moyens de défense et de renforcement de leur pouvoir de négociation (syndicats, normes du travail et associations). Ces moyens étaient efficaces dans le cadre d'une économie où les décisions se prenaient principalement au niveau du pays. Avec l'ouverture des frontières, les travailleuses perdent leurs moyens de défense traditionnels. Ceux-ci deviennent moins efficaces et ont peu de poids au niveau international.

La mondialisation pousse également les pays à entrer en concurrence les uns contre les autres pour obtenir de nouveaux emplois sur leur territoire. Au nom de la mondialisation, les gouvernements font tout pour plaire aux entreprises et aux investisseurs en réduisant les règlements et les normes qui protègent les travailleuses. Dans les pays riches<sup>4</sup>, ce phénomène entraîne un retour vers une précarisation de l'emploi et une dégringolade des conditions de travail. Comme la compétition touche plus particulièrement les travailleuses peu qualifiées - qui constituent la majorité de la population mondiale -, nous assistons à un processus de polarisation du marché du travail. Comme nous le verrons à la section suivante, ceux qui contrôlent la pro-

4. Pays développés, en voie de développement, pays du Nord, du Sud ou pays industrialisés et non-industrialisés. Ces expressions restent incomplètes pour qualifier le cloisonnement de l'économie mondiale. Nous avons choisi le terme pays riches ou pauvres, car il met sur la table les véritables inégalités. Bien sûr le terme de pauvreté se rapporte ici à la production matérielle. Loin de nous l'idée que les pays pauvres sont des sociétés pauvres aux niveaux culturel, humain, historique ou en bonheur.

duction ou ont des qualifications particulières voient leurs salaires monter en flèche, alors que les autres doivent se contenter de maigres gains.

Comme les investisseurs peuvent choisir l'endroit où ils placeront leur argent, ils privilégient les pays qui leur offrent des avantages compétitifs afin de maximiser leurs profits. Pour y arriver, les gouvernements doivent abaisser les taxes et impôts des corporations tout en mettant en place de généreux programmes de subventions assortis d'une réglementation minimale. Ces mesures diminuent les pouvoirs et les revenus de ces États. À cause de ce manque d'argent, les gouvernements qui suivent cette logique n'hésitent pas à couper dans les programmes sociaux et à avoir recours à la privatisation de certains services publics.

Enfin, un dernier élément qui résulte en partie de la mondialisation est la concentration de la production. L'ouverture des frontières a permis d'accélérer l'émergence de **multinationales\*** et l'extension de la production de masse. La robotisation et d'autres technologies ont d'abord permis la mise en place de la production de masse. Or, c'est le libre-échange qui permet maintenant de la rentabiliser en ouvrant de nouveaux marchés. Ce phénomène menace la survie d'une foule de petites entreprises. Par conséquent, un nombre incalculable d'emplois sont mis en péril. Il y a donc de moins en moins d'emplois et la production est contrôlée par un groupe de personnes de plus en plus restreint. Cela a un impact important puisque, pour la majorité des humains, le travail est encore le seul moyen d'assurer leur survie.

Plusieurs impacts de la mondialisation sur les travailleuses sont négatifs. Par contre, comme nous l'avons mentionné plus tôt, la mondialisation n'a rien d'un processus naturel et irréversible. Nous tenterons donc, après avoir expliqué en détails ces impacts, d'explorer quelques pistes de solutions qui pourraient nous permettre d'arriver à un véritable respect et une véritable autonomie des travailleuses du monde entier.

#### LA THÉORIE DU PRIX UNIQUE : UN ARGUMENT FALLACIEUX

Pour justifier la mondialisation capitaliste, plusieurs utilisent des théories économiques de base. Ces théories servent à démontrer que l'ouverture des frontières devrait profiter à toutes les travailleuses. Par contre, on utilise bien souvent la version simple de la théorie sans en examiner les détails ou les faits réels. Un examen plus précis de la théorie et de ses limites nous montre que rien ne garantit que la mondialisation sera à l'avantage des travailleuses.

Voici un exemple d'une de ces théories qui concerne les salaires :

**La loi du prix unique:** *Si un marché est ouvert et que les éléments y circulent librement, chaque bien ou service aura un seul et même prix partout dans ce marché.*<sup>5</sup>

Par exemple, deux pays concluent un accord de libre-échange. Le pays 1 est très industrialisé et la main-d'œuvre y gagne un salaire décent. Son nouveau partenaire, le pays 2, dispose d'une main-d'œuvre abondante et bon marché. En théorie, selon la loi du prix unique, suite à une période d'ajustements, les salaires dans les deux pays devraient être les mêmes.

L'ajustement se fait en plusieurs étapes. D'une part, certains des travailleuses du pays 2 vont se déplacer vers le pays 1 pour aller chercher de bons salaires. D'autre part, les entreprises sont attirées par les bas salaires et vont s'installer dans le pays 2. Ainsi, dans le pays 2, il y aura une main-d'œuvre moins abondante suite à l'émigration. Par contre, il y aura plus d'employeurs. En devenant plus rare, la main-d'œuvre voit ses salaires augmenter. Le phénomène contraire devrait se produire dans le pays 1, cela jusqu'à ce que l'égalité des salaires soit atteinte entre les deux pays. À ce moment, il ne vaudra plus la peine pour personne de se déplacer et nous aurons atteint l'équilibre.

Cette théorie est bien belle sur papier, mais rencontre quelques difficultés si on veut l'appliquer à la réalité :

- Tout d'abord, la mondialisation prévoit actuellement la libre circulation des capitaux et des marchandises, mais pas celle des personnes. Ainsi, les travailleuses des pays à bas salaires ne peuvent pas se déplacer facilement pour aller profiter des hauts salaires dans les pays riches. Alors, comme la main-d'œuvre reste abondante dans les pays pauvres, les salaires restent bas;

- Pour les travailleuses des pays riches, cette loi implique une baisse des salaires. Or, des mécanismes existent dans ces pays pour empêcher les salaires de baisser trop facilement : syndicats, lois du travail, associations. Ces protections sont appelées par certains des « rigidités ». Pour arriver à baisser les salaires, il faut donc mettre de côté ou briser ces protections. Donc, en plus de connaître une baisse de salaire, les travailleuses perdent des droits acquis suite à de longues luttes. Cette perte de droits au Nord ne garantit d'aucune façon des gains correspondants pour le Sud puisque les mouvements ouvriers y sont généralement durement réprimés.

Ces nuances viennent contredire l'idée simple que la loi du prix unique ferait bénéficier les travailleuses de la mondialisation.

5. Connue en économie comme le théorème Hecksher-Olin.

## LES EFFETS RÉELS DE LA MONDIALISATION SUR LES SALAIRES DES TRAVAILLEUSES DE DIFFÉRENTS PAYS

**S**i l'argument de l'amélioration des conditions salariales des travailleuses est courant dans le discours pro-mondialisation, les faits prouvent souvent le contraire. Le bref examen des résultats de sept ans de libre-échange en Amérique du Nord, que nous verrons plus loin, nous le démontre bien. Toutefois, la mondialisation n'est pas le seul élément qui peut expliquer l'évolution des salaires. Les crises économiques, les problèmes politiques et les fluctuations des prix des matières sur les marchés internationaux sont autant de facteurs explicatifs.



### Dans les pays riches

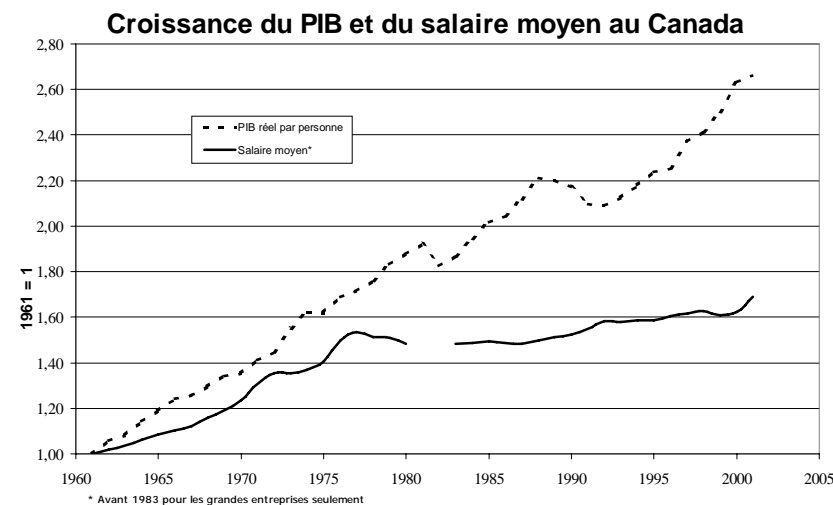
Face à la concurrence des pays où les salaires sont bas, ceux qui défendent la mondialisation répondent qu'il n'y a pas de problème. Ils avancent que le haut niveau de formation et de connaissance des technologies vont protéger les acquis des travailleuses des pays riches. Selon eux, la croissance du commerce et de la production devait même améliorer leurs conditions de travail.

Cette possibilité ne s'est toutefois pas réalisée. Aux États-Unis comme au Canada, les salaires ont stagné ou même baissé depuis la mise en place des grands traités de libre-échange.

Aux États-Unis, depuis l'entrée en vigueur du premier traité de libre-échange nord-américain en 1989, le salaire horaire moyen a augmenté de 2,2 %. Pour sa part, le salaire horaire moyen du secteur manufacturier a chuté de 1 % durant cette même période (1989-2000)<sup>iii</sup>. De façon générale, on a observé aux États-Unis une longue chute des salaires depuis le début des années 80 et une certaine remontée à partir de 1993. Or, dans certaines industries grandement touchées par la concurrence internationale, les salaires ont continué à baisser entre 1993 et 2000. Cette période a pourtant connu une forte croissance économique qui, normalement, aurait dû amener des augmentations de salaires. Selon certains, cette stagnation des salaires est attribuable à l'**ALENA**\*

Au Canada, on assiste également à une stagnation des salaires. Dans les années 1960 et 1970, le salaire moyen augmentait à un rythme semblable à celui du niveau de la production marchande totale par personne. Par contre, depuis les années 80, il connaît une très longue période de stagnation.

Graphique 1



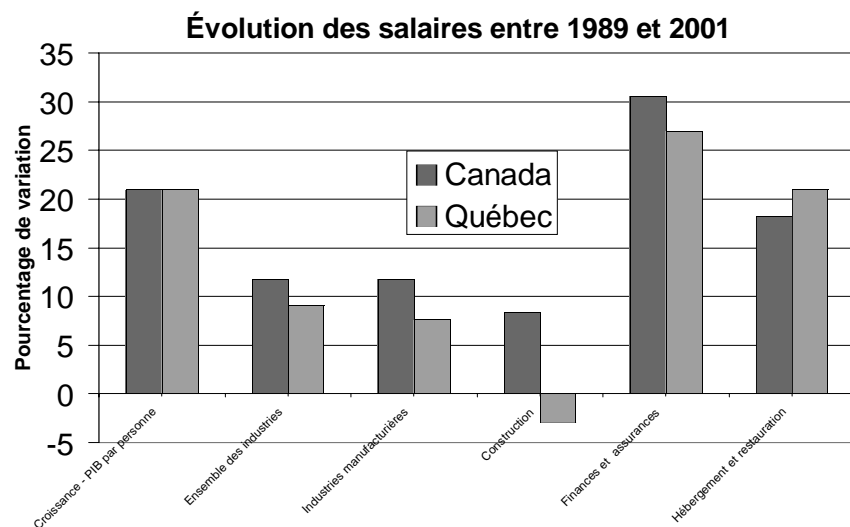
STATISTIQUE CANADA, Observateur économique, tableau 1 et catalogue 72-002 tableau 9.

Les deux traités de libre-échange n'ont pas amené la prospérité qu'on avait promise aux travailleuses. Entre 1989 et

2001, le salaire moyen a augmenté de 11,8 % tandis que la production par personne (**PIB\*** par personne) a fait un bond de 21 %, soit environ deux fois plus. Cela veut dire que la richesse produite au cours de cette période n'a pas été redistribuée de façon équitable entre travailleuses, patrons et financiers.

La stagnation des salaires a été encore plus marquée au Québec où le salaire moyen n'a augmenté que de 9 % suite aux ententes de libre-échange. On observe également de grandes inégalités entre les différents types d'employées. Celles qui travaillent dans la finance ont vu leur rémunération augmenter de 27 %, tandis que les travailleuses de la production manufacturière n'ont obtenu qu'un gain de 7,6 %. Les travailleuses de la construction ont pour leur part connu une perte de pouvoir d'achat. Du côté positif, les services d'hébergement et de restauration ont connu une augmentation de 21 %.

Graphique 2



STATISTIQUE CANADA, CansimII, Tableau 281-0008.

### Dans les pays pauvres

L'ouverture des frontières devait amener progrès et prospérité aux travailleuses des pays pauvres. Or, si certains

pays ont gagné à ce jeu, d'autres ont perdu et l'ouverture au commerce international n'a pas été une garantie de succès.

Le Mexique, qui est devenu le troisième partenaire d'une des plus importantes zones de libre échange (**l'ALENA\***), n'a pas connu d'amélioration des conditions des travailleuses. Entre 1993 - juste avant **l'ALENA\*** -, et 2000, les salaires du secteur manufacturier ont chuté de plus de 17 %. D'autre part, parce que le salaire minimum ne s'applique pas dans les **maquiladoras\*** et que les normes du travail ne sont pas respectées ailleurs, près de 50 % des Mexicaines gagnent moins que le maigre salaire minimum de 6 \$ par jour.<sup>iv</sup> Comme les autres salaires, le salaire minimum a chuté depuis 1993. Une grande partie de cette chute est due à la crise financière qui secoua le Mexique en 1994. Cette crise est perçue par plusieurs comme étant une conséquence directe de **l'ALENA\*** et des ajustements nécessaires à son implantation. Or, la soi-disant croissance des exportations n'a jamais permis de rattraper le retard salarial accumulé suite à cette crise. En fait, la croissance des exportations (18 % par année) a été plus lente que celle des importations (19,5 % par année) au cours de cette période.<sup>v</sup>

Face à la possibilité d'instauration de la **ZLÉA\***, l'incertitude plane pour les travailleuses. En effet, comme le démontrent les deux exemples suivants, rien ne prouve que l'ouverture des frontières entraîne nécessairement une croissance des salaires.

Malgré une faible croissance des exportation entre 1995 et 2000 (moins de 13 %), le Chili a tout de même connu

une croissance raisonnable de ses salaires moyens. Entre 1995 et 2000, les travailleuses ont vu leur pouvoir d'achat augmenter de 13,7 %.<sup>viii</sup> Par contre, le Costa-Rica, qui est un pays assez stable politiquement, a vu ses exportations croître de 70 %, alors que le salaire moyen n'a augmenté que de 10 % entre 1995 et 2000.<sup>ix</sup>

Ces exemples démontrent bien qu'une bonne part des travailleuses n'ont pas goûté aux « fruits » de la mondialisation

**LA LOI DU PRIX UNIQUE...  
QUI RESSEMBLE  
À CELLE DE LA GRAVITÉ !**

Avec le libre-échange, les exportations de textiles et de vêtements du Mexique vers le Canada et les États-Unis ont augmenté de 750 %. Pourtant, au Mexique, comme chez ses deux partenaires, les salaires chutent et s'égalisent mais vers le bas. Le salaire des couturières :

- Aux États-Unis de 1993 à 1998, diminution de 6 %.<sup>vi</sup>
- Au Mexique de 1993 à 1999, diminution de 22 %.
- Au Canada, dans le vêtement en général entre 1994 et 2000, augmentation de 4,2 %.<sup>vii</sup>

qu'on leur avait promis lors de l'implantation des accords de libre-échange.

## MENACES ET DÉLOCALISATIONS\*

**A**vant l'abolition des barrières tarifaires entre les pays, une entreprise qui voulait vendre ses produits dans un autre pays tout en évitant les droits de douane et les quotas devait produire à l'intérieur de ce pays. Avec l'ouverture des frontières au commerce international, les entreprises peuvent maintenant produire dans n'importe quel lieu et vendre partout. Cette nouvelle réalité permet aux employeurs de déplacer leur entreprise s'ils considèrent que leur main-d'œuvre coûte trop cher.



Suite à l'entrée en vigueur de l'**ALÉNA\***, nous n'avons pas entendu le grand « bruit de succion », celui des délocalisations massives d'emplois que devait engendrer cet accord avec le Mexique.\* Si cette peur a parfois été exagérée, il serait par contre malhonnête de nier l'existence de plusieurs cas de **délocalisation\***. Il faut également reconnaître que la menace même de déplacer une usine dans un pays où les salaires sont moins élevés augmente la concurrence entre salariées et met une pression à la baisse sur les conditions de travail.

En fait, la concurrence la plus féroce s'effectue entre les salariées des pays pauvres. Celles-ci se partagent souvent les emplois qui demandent peu de formation et de qualification, donc des emplois qui se déplacent facilement. Une étude des comportements des **multinationales\*** américaines démontre que les cas les plus fréquents de **délocalisation\*** se font entre les pays

**GENERAL MOTORS DÉMÉNAGE !**

Malgré les nombreuses subventions offertes pour maintenir l'usine de GM à Boisbriand, la multinationale américaine a annoncé sa fermeture. Au total, c'est de 5 000 à 10 000 personnes qui verront leurs emplois disparaître à cause de la fermeture de l'usine ou d'un de ses fournisseurs. Pourtant, pendant ce temps, GM a plus que doublé son nombre d'employées dans les **maquiladoras\*** du Mexique, y créant 21 000 emplois dans les années 90. La situation risque d'empirer car en 2001, le tribunal de l'OMC a fait démanteler le Pacte de l'automobile. Ce pacte forçait les constructeurs américains à maintenir des emplois au Canada s'ils voulaient y vendre des autos sans avoir à payer de droits de douane.<sup>xi</sup>

**LEVI'S AUSSI !**

Cela faisait 20 ans que Margaret travaillait à la manufacture de Levi's à Cornwall, en Ontario. Vers la fin des années 90, comme 5 800 autres travailleuses de Levi's au Canada et aux États-Unis, Margaret a perdu son emploi. Dans ces pays, 11 des 22 usines de Levi's ont été fermées. Profitant des avantages offerts par les sous-contractants des pays du sud, Levi's n'a plus à payer les 12 \$ l'heure que recevait Margaret.<sup>xii</sup>

pauvres.<sup>xiii</sup> Par exemple, selon les calculs des auteurs de cette étude, une baisse de salaire de 10 % au Mexique entraînerait une diminution du travail de 0,17 % aux États-Unis, mais amènerait une diminution de 1,6 % du travail dans les succursales des autres pays pauvres. Ce phénomène explique pourquoi il est si difficile pour les travailleuses du Sud de voir leurs conditions s'améliorer. Les **multinationales\*** ont un vaste choix de destinations et au moindre « caprice » des travailleuses, elles peuvent plier bagage vers des pays plus profitables. Une grande partie des emplois créés au Mexique suite à l'entrée en vigueur de l'**ALÉNA\*** résulte en fait de déplacements d'entreprises asiatiques. Leur production au Mexique peut maintenant entrer sans tarifs douaniers sur les marchés américains. L'arrivée de la **ZLÉA\*** incitera probablement les entreprises nouvellement installées au Mexique à déménager de nouveau vers des contrées où les salaires sont plus bas. Déjà, entre mars 2001 et mars 2002, plus de 505 usines des **maquiladoras\*** mexicaines ont fermé leurs portes, entraînant ainsi la perte de 220 000 emplois. Plusieurs de celles-ci ont en fait déménagé leurs activités vers la Chine ou d'autres pays où la main-d'œuvre est encore moins chère.<sup>xiv</sup>

Si l'entreprise ne déménage pas, la simple menace de **délocalisation\*** constitue une arme puissante de négociation. Depuis l'entrée en vigueur de l'**ALÉNA\***, plusieurs employeurs ont utilisé cette menace pour négocier des concessions salariales, des

augmentations de temps de travail ou pour empêcher les employées de former un syndicat.

Une étude étasunienne démontre que la menace de **délocalisation\*** a été utilisée dans 50 % des entreprises où il y a eu une campagne de syndicalisation. Cette étude réalisée en 1997 par Kate Brofenbrenner et poursuivie en 2000 montre également que la fréquence des menaces montait à 68 % dans les secteurs où les entreprises peuvent facilement délocaliser leur production. L'auteure de cette étude constate que ces pressions sont efficaces, car les syndicats ont perdu dans plus de 67 % des cas où il y a eu une menace de **délocalisation\***, alors que généralement, le taux d'échec est de 53 %. Une fois le syndicat accrédité, les menaces de **délocalisation\*** n'étaient appliquées que par 15 % des entreprises. Ce pourcentage est tout de même trois fois plus élevé qu'avant l'entrée en vigueur de l'**ALÉNA\***.<sup>xv</sup>

**Des pertes d'emplois au Canada**

Plus subtil que de fermer une usine, la réduction ou le déplacement des emplois vers une filiale étrangère s'apparente tout de même à une forme de **délocalisation\***. Ce phénomène a été assez important au Canada depuis l'entrée en vigueur du premier accord de libre-échange.

On ne peut, avec certitude, attribuer la responsabilité unique des pertes d'emplois aux accords de libre-échange. Depuis 1989, le Canada a traversé une grande crise économique, suivie d'une très

**DES MENACES CLAIRES**

En mars 1995, des employées de ITT Automotive du Michigan ont lancé une campagne de syndicalisation avec l'United Auto Workers. Pour faire échouer la campagne, l'employeur a fait clairement entendre son message. Treize remorques chargées de matériel de production emballé ont été placées dans le stationnement de la compagnie. Un panneau rose fluorescent indiquait « Transfert d'emplois vers le Mexique ! ».<sup>xvi</sup>

longue période de croissance de plus de huit ans. Il est toutefois facile de constater que, durant cette période, l'ouverture des frontières n'a pas entraîné la création des centaines de milliers d'emplois supplémentaires à chaque année, comme certains l'avaient promis.<sup>xviii</sup>

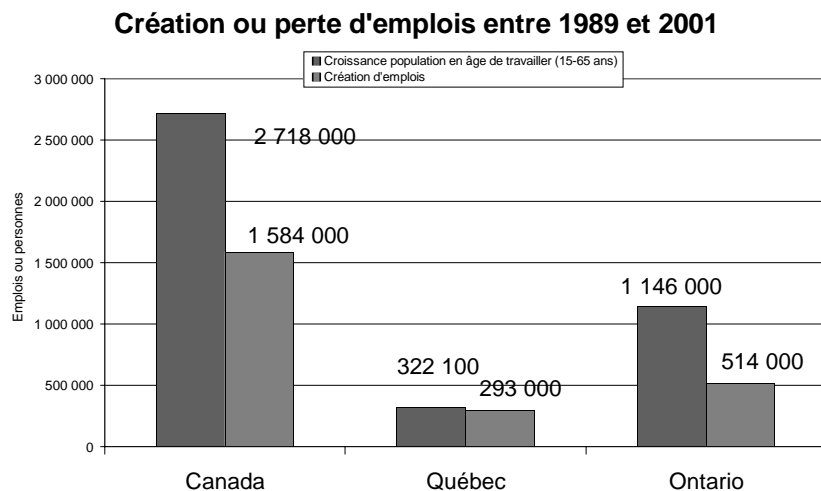
**C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS**

En mars 2000, en plein milieu de la négociation de la première convention collective, Gildan activewear, le premier fabricant de *t-shirt* au Canada, a menacé de fermer son usine de Montréal et de déménager dans un pays où les salaires sont plus bas : au Mexique, en Haïti, au El Salvador, au Honduras ou au Nicaragua, là où elle avait déjà des usines ou des sous-contractants.<sup>xvii</sup>



Entre 1989 et 2001, 1 584 000 nouveaux emplois furent créés au Canada, soit environ 122 000 par année. Cette croissance semble minime si on la compare à la création de deux millions entre 1983 et 1989, soit près de 300 000 nouveaux emplois à chaque année. Cette croissance est également insuffisante si l'on considère que la population canadienne en âge de travailler a augmenté de plus de 2,7 millions d'emplois entre 1989 et 2001. Au Québec, pour la même période, 293 000 nouveaux emplois furent créés. Cette bonne performance est dû principalement à la croissance de la fin de l'année 2000 et 2001.

Graphique 3

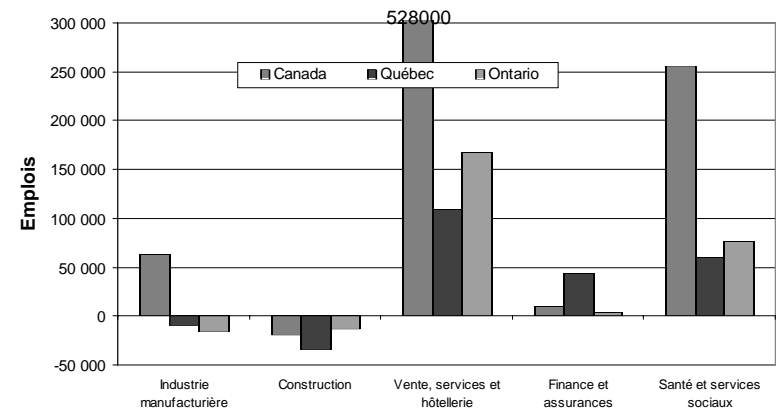


STATISTIQUE CANADA, CansimII, Tableaux 051-0010 pour la population et 281-0005 les emplois.

Ce résultat positif au Canada cache un déclin des emplois de production. Le domaine de la production manufacturière, qui fut le plus touché par la concurrence des produits étrangers, a connu plusieurs licenciements ayant mené à des milliers de pertes d'emplois au Québec et en Ontario. Durant cette période, les emplois créés se concentraient principalement dans le secteur des services. Pour les travailleuses, passer d'un emploi industriel à un emploi dans la vente, les services ou l'hôtellerie, signifie souvent une diminution du salaire horaire - en moyenne 17,17 \$ et 10,80 \$ respectivement.<sup>xix</sup>

Graphique 4

Création ou perte d'emplois 1989-2000



STATISTIQUE CANADA, CansimII, Tableau 281-0005.

Entre 1989 et 2000, les industries particulièrement touchées par les pertes d'emplois ont été celles du vêtement (23 000), du textile (23 000), de première transformation des métaux (15 000), de fabrication de produits électroniques (20 000) et de la construction (54 000). D'un autre côté, les secteurs du bois, de la transformation alimentaire et du matériel de transport ont connu de bonnes augmentations de leur main-d'œuvre (59 000 au total).

Il serait donc naïf de prétendre que les **délocalisations\*** ou les menaces de **délocalisations\*** n'ont pas eu d'impacts négatifs sur les travailleuses du Nord comme du Sud. La possibilité de déménager leur production facilement procure un rapport de

force important aux patrons lorsque vient le temps de négocier les conditions de travail avec les employées.

**MOI, MON BIG BOSS !**  
Le p.-d.g. de General Motors, Richard Wagoner Jr., gagne environ 5,2 millions \$ par année avec ses différentes compensations. Il faudrait, à la travailleuse de l'automobile qu'on dit grassement payée, 103 années pour gagner la même somme.<sup>xx</sup>



Ce qui est désormais clair, c'est que les entreprises jouissent maintenant d'avantages majeurs lorsqu'elles négocient leur implantation dans un pays ou un autre. Tout le monde connaît la course aux subventions et aux réductions d'impôt que se livrent les gouvernements pour obtenir une usine chez eux. Nous verrons plus loin comment cette course mène souvent à la réduction des normes du travail.

### LES MAQUILADORAS\* : UNE AUBAINE POUR LES « PROFITEURS »

Avec la nécessité de développer les exportations pour rembourser leur dette, plusieurs pays en voie de développement ont créé des « zones de libre exploitation » sur leur territoire. **Maquiladoras\*** en Amérique latine, Zones franches internationales dans certains pays africains, Zones libres d'exportation au Bangladesh ou Zones d'exception économique en Chine, ces parcs industriels représentent de véritables paradis de l'exploitation pour les **multinationales\***.



En principe, ces zones permettent à une entreprise de faire entrer des pièces ou des matériaux dans un pays et de les faire assembler par les travailleuses locales. Les produits finis sont ensuite réexportés sans aucun frais de douane. Pour être alléchantes aux entreprises, ces zones garantissent des règles environnementales minimales, un impôt minime pour les entreprises et surtout une main-d'œuvre bon marché et sans protection légale.

Une recherche réalisée par la *Global alliance*, une organisation supportée par la pourtant très peu contestataire **Banque mondiale\***, a révélé que 15,8 % des 4 000 travailleuses des usines de Nike en Indonésie avaient subi des attouchements sexuels indésirés et 13,7 % avaient subi des abus physiques.<sup>xxii</sup>

Depuis la création de la première zone en 1965, ces **maquiladoras\*** sont en croissance partout à travers le monde. Seulement au Mexique, leur nombre a doublé entre 1994 et 2000 pour atteindre plus de 4 400.<sup>xxi</sup> On les associait au départ avec les emplois manuels, mais aujourd'hui, des produits de haute technologie y sont également

fabriqués. On retrouve dans les **maquiladoras\*** des entreprises de propriété étasunienne, japonaise et coréenne (General Electric, Zenith, Honeywell, General Motors, Panasonic, Sanyo, Mattel, Hasbro, Hyundai, Converse, etc.).

Les **maquiladoras\*** offrent trop souvent de mauvaises conditions de travail. Les salaires y sont à peine suffisants pour fournir le strict nécessaire à la survie. On néglige la protection de la santé et la sécurité des travailleuses. Ces dernières sont exposées à des produits toxiques et des polluants, les machines opèrent sans protection et les mouvements répétitifs minent la santé des personnes qui y travaillent. On rapporte qu'une travailleuse de **maquiladoras\*** ne peut résister à plus de 6 ans de labeur.<sup>xxiii</sup> On utilise les rapports de domination traditionnels entre hommes et femmes pour discipliner les employées qui sont majoritairement des jeunes femmes. Les contremaîtres masculins abusent de leurs pouvoirs et infligent de manière impunie des sévices mentaux, physiques et sexuels à plusieurs travailleuses. Les femmes enceintes sont congédiées sans compensation.

#### LES PERSONNES DERRIÈRES L'ÉTIQUETTE

##### Made in El Salvador

Anna travaille dans la maquiladora de San Marcos, à l'extérieur de San Salvador. Elle travaille 13 heures par jour, six jours par semaine. Son salaire hebdomadaire de 30 \$ US est insuffisant pour assurer le minimum à ses enfants et à elle. Voilà pourquoi elle doit accepter de faire de longues heures supplémentaires. Comme il y a peu de ventilation dans l'usine, beaucoup de travailleuses souffrent de problèmes respiratoires à cause de la poussière du tissu. Si Anna veut aller à la toilette, elle doit obtenir un billet du superviseur qui ne lui accorde que deux fois par jour.

##### Made in China

Yin travaille dans une manufacture située dans une Zones d'exception économique en Chine. Comme la majorité des autres travailleuses, Yin habite dans un dortoir à proximité de l'usine. Elles sont 11 par chambre et une partie de leur maigre salaire leur est soustraite pour payer le dortoir et les repas. Pour obtenir cet emploi, elle a dû faire appel à une agence et doit lui verser une commission pour les six prochains mois. De plus, l'agence détient ses papiers, de manière à s'assurer qu'elle ne quitte pas son emploi. Elle travaille 14 heures par jour et malgré les conditions difficiles, Yin a peur que la manufacture ferme. Des rumeurs circulent qu'elle déménagerait dans le Nord, là où le gouvernement donne des réductions d'impôt et où les entreprises peuvent offrir de petits salaires aux anciennes paysannes.<sup>xxiv</sup>

La syndicalisation est bien souvent interdite. Les entreprises, aidées des gouvernements locaux, n'hésitent pas à utiliser la force pour empêcher les travailleuses de s'organiser. Les mili-

tantes syndicales se font renvoyer et parfois même menacer de mort (voir encadré).

Les villes entourant les **maquiladoras\*** se développent rapidement et sans financement, en raison de l'absence de taxes pour les entreprises. Plusieurs de ces villes ne peuvent donc pas offrir les services et les conditions sanitaires de base, tels les égouts, les écoles et les hôpitaux. De plus, les travailleuses qui y résident sont exposées en permanence à la pollution industrielle. Entre 1987 et 1993, 386 naissances d'enfants *anencéphales* - sans cerveau -, furent observées chez les femmes travaillant dans les **maquiladoras\*** de la frontière mexicano-étasunienne.<sup>xxv</sup>

De plus, ces zones libres d'exportation sont néfastes pour l'économie locale des pays. Les méga-usines des **multinationales\*** qui s'y installent viennent éliminer les petites entreprises locales. Au Mexique, selon une militante syndicale du *Frente autentico de los trabajadores*, pour chaque usine ouverte dans une **maquiladora\***, trois ou quatre autres ferment ailleurs au pays.<sup>xxvi</sup> Depuis l'entrée en vigueur de l'**ALÉNA\***, le nombre d'emplois dans les **maquiladoras\*** mexicaines a plus que doublé et ils occupent maintenant 45 % de la main-d'œuvre industrielle de tout le pays.

#### LA SYNDICALISATION : UN DROIT MENACÉ

Au Mexique, le seul syndicat officiellement reconnu signe des ententes de protections avec les entreprises des **maquiladoras\***. Lorsque des initiatives de formation de syndicat indépendant sont entreprises, la répression vient des deux côtés : l'entreprise engage des gardes de sécurité et des délateurs, alors que le CTM forme des comités de surveillance. Le 2 mars 2001, les employées de la manufacture de sac DURO, ont été forcés de voter à voix haute pour choisir entre le CTM et un syndicat indépendant, cela en présence des représentants des employeurs, d'agents de sécurité et des représentants du CTM. Avant le vote, il y avait eu des menaces de renvoi. Jusqu'à maintenant, 150 travailleuses ont été licenciées suite à leur appui pour le syndicat indépendant.<sup>xxvii</sup>

Présentées comme la nouvelle tendance du développement économique mondial, les **maquiladoras\*** ne sont rien d'autre que des zones de libre exploitation.

## PERTE DES POUVOIRS DE NÉGOCIATION TRADITIONNELS

Avec l'ouverture des frontières et la nouvelle concurrence internationale, les travailleuses perdent les mécanismes de défense qu'elles s'étaient donnés au niveau national. En effet, la plupart des normes du travail, tout comme les syndicats, n'ont de pouvoirs réels qu'à l'intérieur des frontières d'un pays. Si ils réussissent à « civiliser » la concurrence dans un pays, ils ne peuvent rien faire contre la concurrence injuste provenant des autres pays.



De plus, cette nouvelle concurrence rend les employeurs plus hésitants à céder des droits. Il semble que les patrons acceptent d'accorder de meilleures conditions de travail seulement s'ils ont l'assurance que leurs concurrents seront obligés d'en faire autant. Dans un marché mondialisé où les concurrents proviennent des quatre coins du monde, cette garantie ne peut pas être offerte.

### LA SYNDICALISATION, UN DROIT MENACÉ

**En Chine**, une seule centrale syndicale est reconnue officiellement. Cette dernière agit en toute complicité avec le gouvernement pour garder les salaires bas. Des tentatives de formation de syndicats indépendants ont été fortement réprimées. De plus, selon *Human Right Watch*, le gouvernement a émis un avertissement aux médias de ne plus publier d'informations concernant les syndicats « non officiellement reconnus ». <sup>xxviii</sup>

**En Colombie**, la précipitation avec laquelle le gouvernement veut ouvrir les frontières et encourager l'arrivée des entreprises étrangères au pays vient accentuer un conflit civil qui est très dévastateur. Dans ce climat de terreur, la vocation de syndicaliste est devenue une menace pour la sécurité personnelle. Dans la seule année 2001, 172 militantes syndicales ont été assassinées. <sup>xxix</sup>

Enfin, les syndicats ont adopté après la Deuxième Guerre Mondiale des stratégies axées sur le niveau national (grandes centrales et code du travail respectifs à chaque pays). L'ouverture des frontières et les opérations entre filiales étrangères de la même compagnie rendent ces stratégies inefficaces. La peur de la concurrence internationale a fait reculer le taux de syndicalisation dans la plupart des pays industrialisés.

## LA DÉRÉGLEMENTATION

Les éléments présentés auparavant expliquent comment la concurrence internationale impose aux différents pays une pression à la baisse sur leur réglementation du marché du travail. Pour en rajouter, plusieurs grandes organisations internationales font des pressions pour inciter à la **déréglementation\***. C'est avec leur influence ou leurs pouvoirs financiers qu'elles arrivent à imposer ce qu'elles appellent la « flexibilisation » du travail.



### POURQUOI RÉGLEMENTER ?

Avec l'industrialisation, le capitalisme sauvage a donné lieu à des abus atroces envers les travailleuses. Les mouvements ouvriers et populaires ont donc rapidement senti le besoin de lutter pour obtenir des règlements pour protéger les salariées. Les arguments en faveur de la réglementation sont multiples puisque dans le libre marché, les travailleuses se retrouvent souvent en situation de faiblesse devant les employeurs :

- Elles ont peu de pouvoir de négociation ;
- Comme le travail représente pour plusieurs le seul moyen d'assurer leur subsistance, elles sont souvent prêtes à négocier leur salaire à la baisse pour garder leur emploi ;
- La concurrence force les entreprises à réduire leurs coûts, ce qui implique très souvent de moins bonnes conditions de travail ;
- Socialement, nous avons avantage à assurer des normes de travail élevées. Individuellement, chaque entreprise a avantage à tricher et à offrir les conditions les moins bonnes. Il faut donc une organisation centrale qui surveille l'application des normes par tout le monde ;
- Si une machine est mal entretenue, le patron doit assumer les frais encourus lorsqu'elle brise. Ce n'est pas le cas pour la main-d'œuvre : comme l'employeur loue le temps de la travailleuse, il n'est pas propriétaire de son corps. En cas d'accident, de maladie ou d'épuisement professionnel (*burnout*), les coûts personnels et sociaux ne sont donc pas assumés par le patron qui pourra simplement louer le temps de quelqu'un d'autre. Il faut donc s'assurer que des lois contraignent les employeurs à protéger les travailleuses et à les dédommager en cas de problèmes.

### LES TRAVAILLEUSES DU VÊTEMENT FACE AU GATT, À L'OMC\* ET AU GROUPE LEMAIRE

Les décrets de conventions collectives sont des lois qui accordent aux travailleuses de secteurs particuliers de l'économie, qu'elles soient syndiquées ou non, des conditions de travail plus élevées que les normes minimales du travail. De plus, ces décrets créent des comités paritaires qui sont chargés de surveiller l'application des normes et de négocier les améliorations des conditions.

En juillet 2000, les travailleuses du vêtement ont perdu leurs décrets. Même si un règlement spécial est maintenu dans la Loi sur les normes du travail, on a vu leurs conditions de travail et leur salaire stagner ou se détériorer comparativement à 1998. Déjà, sous ces décrets, ce secteur composé de milliers de petites entreprises offrait les salaires les plus bas du secteur industriel (9,75 \$ de l'heure en moyenne). Rien ne laisse espérer que l'abolition des décrets améliorera la situation des travailleuses de la couture.

Voyons comment cette décision du gouvernement québécois est liée à la mondialisation : D'abord, avec le GATT et l'OMC\*, le Canada a dû réduire de façon radicale ses tarifs sur les vêtements importés. D'environ 40 % en 1950, ils ont été abaissés, de négociation en négociation, pour atteindre 7,7 % en 1998. Or, dans son rapport annuel, l'OMC\* critiquait le Canada pour ses tarifs trop élevés sur les vêtements et les textiles. Sensible à ce blâme, le ministère des Affaires étrangères et Commerce international a promis de les réduire à moins de 1 % pour 2004. Ainsi, les couturières québécoises entrent en concurrence directe avec celles du Bangladesh et de la Turquie.

Cette nouvelle concurrence a servi de prétexte pour « flexibiliser » le marché du travail au Québec. Après le sommet socio-économique de 1996, un deuxième comité sur l'allègement réglementaire propose d'abolir les décrets dans la couture et dans d'autres secteurs. Ce comité, nommé groupe Lemaire, est composé majoritairement d'hommes d'affaires. Son mandat vise à rendre l'économie québécoise plus compétitive en réduisant le fardeau réglementaire qui limite les actions des entreprises. Plusieurs de leurs recommandations serviront à flexibiliser le marché du travail (fin des décrets, ouverture à la sous-traitance et allègement du financement de la CSST).

La flexibilisation du travail se fait de plusieurs façons. Les gouvernements peuvent entreprendre des réformes de leurs lois du travail ou carrément les abolir. Nous avons vu au Canada, au cours de la dernière décennie, plusieurs exemples de modifications des lois :

- Au Québec, on a ouvert l'article 45 du code du travail, laissant place à la sous-traitance dans les entreprises syndiquées ;
- Plusieurs décrets qui protégeaient les travailleuses de secteurs industriels précis ont été abolis au Québec (les décrets du meuble, du bois, du verre plat et quelques autres) ;
- Au Canada, les critères d'admission à l'assurance-chômage ont été resserrés. Moins de chômeuses y ont accès, surtout chez les jeunes, principalement à cause du minimum de 910 heures nécessaires pour y être éligible.

Au Québec, on flexibilise le marché du travail en refusant de modifier la loi sur les normes du travail pour l'adapter aux nouvelles pratiques patronales impliquant le travail à temps partiel,

le travail contractuel, le travail par le biais d'agences de placement et même le faux statut de travailleuse autonome<sup>6</sup>. Depuis 1998, le ministère du travail promet des réformes imminentes. Pourtant, les propositions de loi finalement déposées à l'été 2002 n'apportent aucune solution concrète au problème de la précarisation du travail.<sup>xxx</sup>

La dernière stratégie de flexibilisation consiste à ne plus surveiller l'application des normes du travail. Le Mexique représente un bel exemple de cette pratique. La Loi sur les normes du travail mexicaine offre un des plus hauts niveaux de protection en Amérique. Face à la contestation populaire, le gouvernement mexicain n'a pas réussi à réduire les protections légales. Il a donc tout simplement cessé de les faire respecter en réduisant considérablement la surveillance qui était déjà déficiente.<sup>xxxi</sup>

Cette flexibilisation de l'emploi ressemble souvent à une pratique de la travailleuse dite « jetable après usage ». Pour devenir plus compétitives, les entreprises s'ajustent aux moindres fluctuations du marché. Elles voudraient désormais que les travailleuses fassent de même, c'est-à-dire qu'elles soient souples et sans attaches. Au lieu d'aménager le travail pour répondre aux besoins de la vie, il faut de plus en plus adapter nos vies aux besoins des employeurs.

**LES RECOMMANDATIONS DE L'OCDE\* POUR L'EMPLOI**

L'Organisation de coopération pour le développement économique (OCDE\*) regroupe les trente pays les plus riches et cherche à promouvoir le développement de l'économie de marché. Selon ce groupe très influent, les gouvernements devraient :

- Chercher une flexibilité accrue des coûts de main-d'œuvre en supprimant les contraintes qui empêchent les salaires de refléter les conditions locales du marché du travail ;
- Favoriser l'émergence d'horaires de travail plus flexibles ;<sup>xxxii</sup>
- Réduire les programmes sociaux qui encouragent les chômeuses à dire non aux emplois à petits salaires.<sup>xxxiii</sup>

6. Le faux statut de travailleuse autonome permet aux employeurs de rémunérer à contrat du travail qui devrait en fait être attribué à une employée salariée. Cette tactique permet des économies importantes en indemnités de vacances et en charges sociales aux employeurs qui l'utilisent. Mais au sens de la *Loi sur les normes du travail* et de la *Loi de l'impôt*, cette pratique est illégale. Entre autres, pour être travailleuse autonome, une personne doit détenir des contrats avec au moins deux entités, ce qui n'est pas le cas lorsqu'un employeur pousse volontairement une employée vers ce statut.

**POLARISATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET PRÉCARISATION DES EMPLOIS**

La mondialisation accélère un mouvement déjà en marche dans le monde du travail, celui de la polarisation des emplois. D'un côté, nous voyons une classe de travailleuses bien formées et spécialisées maîtrisant les technologies avancées ou gérant le **capital\***. Pour cette minorité, l'évolution économique rime avec des augmentations de salaire, des avantages sociaux intéressants et une grande sécurité professionnelle et sociale. De l'autre côté, une masse grandissante de travailleuses manuelles ou peu formées voient leur situation se détériorer. Leur salaire stagne, leurs conditions de travail se dégradent et elles vivent dans une plus grande insécurité économique et professionnelle qu'auparavant.



Cette situation s'explique en grande partie par la perte de pouvoirs de négociation des employées entraînée par l'augmentation de la concurrence. La concurrence augmente parce qu'on assiste à une diminution du nombre d'emplois demandant peu de qualifications, jumelée à un accroissement du nombre de personnes qui pourraient les occuper.

La diminution du nombre d'emplois peu spécialisés est due en grande partie au développement technologique. Dans les usines, les machines, les robots et les ordinateurs remplacent les ouvrières. Les ordinateurs, les outils de télécommunication et les réseaux électroniques accomplissent des tâches qui, jadis, incombaient aux secrétaires et aux commis. Selon l'OCDE\*, le

nombre d'emplois demandant peu de qualifications a chuté de 20 % dans 19 de ses pays membres entre 1970 et 1996.<sup>xxxiv</sup>

L'autre facteur qui renforce la compétition dans ce secteur d'emploi est l'accès de plus en plus facile à un gigantesque bassin de main-d'œuvre disponible et contrainte d'accepter des conditions de travail modestes. La force de travail mondiale est composée à 40 % de paysannes ayant un revenu de moins de 1 600 \$ US par année. Les non spécialisées du Nord ne représentent que 8 % de cette main-d'œuvre et gagnent en moyenne 17 000 \$ US par année.<sup>xxxv</sup> L'ouverture des frontières accélère la mise en concurrence de ces deux groupes de travailleuses. D'un côté, les entreprises peuvent déplacer leur production là où la main-d'œuvre coûte moins cher. De l'autre, à cause de l'effondrement des prix des produits de la terre, l'agriculture traditionnelle cède sa place à l'agriculture industrielle, ce qui libère encore plus de main-d'œuvre non spécialisée.

Il ne faut toutefois pas croire que la compétition entre travailleuses des pays riches et des pays pauvres est la seule source de la polarisation du marché du travail. Nos pays riches comptent déjà une large réserve de main-d'œuvre non spécialisée. Aux États-Unis, 72,7 % des travailleuses n'ont pas de formation universitaire.<sup>xxxvi</sup> Suite à l'ouverture des frontières au commerce international, les emplois perdus dans les secteurs de la production affaiblissent leur pouvoir de négociation. Elles doivent donc accepter des concessions ou se réfugier dans les nouveaux emplois du secteur des services qui offrent de moins bonnes conditions.<sup>xxxvii</sup>

### Précarisation de l'emploi

En plus de la tendance à déréglementer le travail, une grande part des emplois créés ne sont plus permanents et à temps complet dans la plupart des pays. On assiste à la croissance d'emplois précaires en tous genres : à temps partiel,

**MOI, MON BIG BOSS !**  
 - Millard Drexter, président directeur général de GAP, reçoit 13 millions \$ par année.<sup>xxxviii</sup>  
 - Philip Knight, président directeur général de Nike, touche un salaire 5 300 fois plus élevé que les ouvrières qui fabriquent ses chaussures en Indonésie (3,5 millions \$ par année contre 660 \$). De son côté, Michael Jordan a signé un contrat de 20 millions \$ pour être la vedette des publicités de Nike. Cela explique pourquoi, sur les 100 \$ que coûte une paire de Nike, seulement 0,4 % va aux ouvrières, tandis que plus de 8,5 % sert à payer la publicité.<sup>xxxix</sup>

contractuel, sur appel, travail autonome et travail à la pige. On note également une hausse des emplois offerts par des agences de placement ainsi que du travail au noir. Cette tendance résulte des actions prises par les employeurs pour flexibiliser la main-d'œuvre et contourner les règles établies.

Ces emplois précaires offrent des salaires plus bas, moins d'avantages sociaux et, surtout, l'insécurité professionnelle et économique. Le salaire des travailleuses à temps partiel est en moyenne de 60 à 90 % moins élevé que celui d'un emploi à temps complet. À cela s'ajoute un pourcentage de syndicalisation moindre (20,8 % contre 37,6 %) et une chance inférieure d'obtenir une promotion (5,7 % contre 12,2 %).<sup>xl</sup> Pour leur part, les travailleuses des agences de placement se retrouvent sans aucune sécurité d'emploi en plus de toucher un salaire 20 % moins élevé que celles qui sont directement employées par les entreprises.<sup>xli</sup>

La croissance de ces emplois précaires est flagrante au Canada comme au Québec. Entre 1975 et 1999, la part de l'emploi à temps partiel est passée de 12,6 % à 18,5 %. Cette augmentation est d'autant plus importante que de moins en moins de personnes travaillent à temps partiel par choix. En 1975, 16 % des gens ne travaillaient pas à temps partiel par choix comparativement à 27 % en 1999. En 1995, un sommet de 37 % fut atteint.<sup>xlii</sup>

Au Mexique, on rapporte que la proportion des travailleuses autonomes a augmenté de 38 % entre 1991 et 1998. Leur salaire serait en moyenne 20 %

moins élevé que celui des employées salariées. Le travail non rémunéré dans les familles ou les entreprises familiales a pour sa part presque triplé.<sup>xliiv</sup> En Amérique Latine, on estime que le travail au noir - un secteur sans aucune protection légale -, aurait augmenté de 61 % au cours des années 90.<sup>xliv</sup>

#### LES PERSONNES DERRIÈRE L'ÉTIQUETTE

##### Made in Canada.

Suzan est l'une des 40 000 travailleuses à domicile que compte le Canada. Elle est couturière pour un sous-contractant de Toronto. Payée à la pièce, elle doit parfois faire 75 heures par semaine pour boucler son mois. Au bout du compte, son salaire lui revient à environ 4,50 \$ l'heure, ce qui est en-dessous du salaire minimum. De plus, comme elle est à contrat, son temps supplémentaire n'est pas majoré, elle n'a pas droit au chômage et n'a pas de couverture en cas d'accident de travail.<sup>xliii</sup>

## La propriété du savoir

La polarisation des emplois s'explique également par une sur-valorisation de certaines qualifications. Un écart salarial a toujours existé entre ceux qui contrôlaient le savoir, les technologies et le capital, et les autres. Avec l'ouverture des frontières et la concentration de la production, cette minorité contrôle des moyens de plus en plus puissants sur un territoire de plus en plus vaste.

Par exemple, les détenteurs de brevets sur un médicament peuvent en exiger un prix élevé, car ils sont les seuls à pouvoir légalement le produire.<sup>xlvi</sup> Si leur contrôle s'étend à la planète entière, l'argent qu'ils pourront soutirer augmentera d'autant plus. Une entreprise qui produit avec une technologie efficace peut vendre ses produits au plus bas prix. Avec l'ouverture des frontières, les petites entreprises locales qui n'ont pas accès à cette technologie sont acculées à la faillite. Par conséquent, les personnes hautement qualifiées continueront à s'enrichir, tandis que les autres verront leurs revenus chuter.

L'Organisation mondiale du commerce (**OMC\***) s'apprête à mettre sur pied un système international de protection de la propriété intellectuelle et des brevets.<sup>7</sup> Avec ce système, une personne ou une entreprise pourra maintenant devenir l'unique propriétaire d'une technologie, d'une idée, d'un code génétique ou d'une semence. Toutes celles qui voudront utiliser cette « propriété » devront payer des redevances au propriétaire. Comme le savoir devient plus que jamais une source de richesse, on assiste à une véritable course au brevetage de tout ce qui peut l'être. À ce titre, les entreprises pharmaceutiques réalisent des profits faramineux grâce à ces brevets. Aux États-Unis, le mot d'ordre est : « breveter autant qu'on peut ! ». <sup>xlvii</sup> C'est dans ce pays que 87 % des 160 000 brevets ont été déposés en 1999. Cette situation accroît le contrôle du savoir que possède une minorité déjà très riche et puissante.

La polarisation du marché du travail occasionne une croissance des inégalités sociales. Au Canada, le 40 % de la population la plus pauvre a vu leur salaire diminuer de 5 % entre 1989 et 1998. Pendant ce temps, les salaires du 20 % de la population

la plus riche ont grimpé de 6,6 %.<sup>xlviii</sup> Au Mexique, l'écart entre le salaire moyen des universitaires et le salaire moyen global a augmenté de 27 %. De la même manière, l'écart avec les travailleuses ayant de sept à neuf années d'éducation et les universitaires s'est accru de 89 %.<sup>ii</sup>

Dans une économie où le pouvoir est de plus en plus concentré, il n'est pas surprenant de voir la situation de la majorité des personnes pauvres financièrement se détériorer.

7. Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle. (ADPIC)



## LE « TOUT AU MARCHÉ »

La mondialisation capitaliste exerce une pression importante en faveur de la privatisation et la **déréglementation\*** de plusieurs secteurs économiques qui relevaient anciennement des gouvernements nationaux. Cette pression provient d'abord des politiques de réduction des dépenses publiques adoptées par les gouvernements. La concurrence qui se fait entre les pays pour baisser les impôts réduit également la capacité des gouvernements à dépenser. Des politiques de **libéralisation\*** et de privatisation sont aussi imposées par les grandes institutions financières internationales. Ces « ajustements structurels » sont posés comme conditions obligatoires aux prêts demandés par les gouvernements qui servent à rembourser leur dette ou à passer à travers une crise.<sup>8</sup>



La pression pour la privatisation vient également des nouvelles règles de l'économie mondiale qui sont décidées au sein des organisations internationales tels l'OMC\* et le Secrétariat de l'ALENA\*. Déjà, l'ouverture de certains secteurs comme les télécommunications a été imposée sans consultation publique. Plusieurs de nos services publics sont menacés par les négociations sur la **libéralisation\*** des services au sein de l'OMC\*. Il n'est pas improbable que des services comme la santé, l'éducation

8. Des programmes d'ajustements structurels (PAS) sont imposés aux pays qui demandent de l'aide au **FMI\*** et à la **Banque Mondiale\***. Ces PAS exigent souvent que les gouvernements privatisent les sociétés d'État et les services publics. Dans les pays riches, comme le Canada, les pressions viennent des agences qui fixent les cotes de crédit. Ces cotes déterminent les taux d'intérêt auxquels le pays pourra emprunter.

### BELL ET BÊTE

Après plusieurs années de pressions de la part de l'OMC\* et de l'OCDE\*, le Canada accepte à la fin des années 90 de déréglementer le secteur des télécommunications et d'ouvrir à la concurrence un marché qui était réservé à des monopoles privés réglementés.

Si certaines consommatrices bénéficient de cette ouverture, le prix à payer pour les travailleuses de l'entreprise est parfois lourd. En janvier 1999, Bell Canada annonce qu'il vendra son service de téléphonistes à une entreprise copropriété d'une compagnie américaine et de Bell. Comme les employées sont passées de la juridiction fédérale à la juridiction provinciale, rien dans la loi ne leur garantissait qu'elles pouvaient maintenir leur syndicat, leurs conditions de travail et leur ancienneté. Deux mille postes de téléphonistes ont été abolis chez Bell. Par la suite, plusieurs des anciennes téléphonistes de Bell ont été réengagées chez Nordia (la filiale). Leur salaire ont chuté de 20 \$ à 10 \$ l'heure plus une maigre commission. En résumé, Bell coupe des emplois et réembauche à rabais chez Nordia. Notons également que Nordia fera une demande de subvention au gouvernement du Québec sous prétexte qu'elle a créé des emplois.<sup>L</sup>

C'est vrai qu'il fallait resserrer la ceinture ! Jean Monty, ex-président directeur général de Bell Canada, recevait un mince 2,9 millions \$ par année. Cela équivaut à 145 années de salaire pour une téléphoniste dans sa nouvelle filiale Nordia.<sup>II</sup>

et l'énergie soient graduellement privatisés, comme on l'a vu en Ontario et en Alberta.

Pour les travailleuses, ces privatisations ou libéralisations impliquent généralement des reculs majeurs de leurs conditions de travail. Les nouvelles entreprises de services à la recherche de profits coupent alors dans leur plus grosse dépense, c'est-à-dire dans les salaires de leurs employées. Les entreprises deviennent plus petites, se divisent en filiales et font appel à la sous-traitance, ce qui rend difficile ou impossible la syndicalisation. Les avantages sociaux et la sécurité d'emploi sont réduits. Ainsi, chaque privatisation ou libéralisation représente une perte d'emplois de qualité.

## CONCENTRATION DE LA PRODUCTION ET AUGMENTATION DE L'EXCLUSION

**N**ous avons vu auparavant comment la mondialisation capitaliste favorise la concentration de la production et du contrôle de l'économie. Cette concentration augmente la compétition entre travailleuses et accélère la polarisation des emplois. De plus, cette concentration du pouvoir économique aura des impacts profonds sur l'exclusion de certaines classes de la population et même sur la capacité de certains humains à assurer leur subsistance.



Plus la minorité de puissants contrôlera une part importante de la richesse et des moyens de production, moins les travailleuses auront de pouvoir de négociation. Il faut donc réfléchir à des moyens pour redistribuer la richesse, mais surtout, il faut démocratiser le contrôle des économies locales.

## DES *PLASTERS* ET DES SOLUTIONS

**L**a mondialisation capitaliste n'a rien d'un processus naturel et irrévversible. Il faut garder en tête qu'au plan mondial, tout comme au plan local, il n'y a pas de système économique naturel. Tout système économique est une institution sociale qui est construite par des humains et qui, par le fait même, peut être transformée afin de mieux répondre à leurs besoins. Il apparaît donc important de conclure avec une ouverture sur les solutions que nous pouvons apporter aux impacts négatifs de la mondialisation sur les travailleuses.



### Un petit « plaster » sur de grosses blessures

Les promoteurs de la mondialisation reconnaissent, pour la plupart, que celle-ci entraîne des effets négatifs sur le monde du travail. Or, les solutions qu'ils proposent pour calmer la contestation sont loin d'être suffisantes ou même souhaitables.

### Des normes sans dents

Les représentants à l'**OMC\*** ont reconnu l'importance des normes du travail au niveau mondial. Ils refusent toutefois de les inclure dans les ententes commerciales. Pour eux, le rôle de défense des travailleuses au niveau international revient à l'OIT (Organisation internationale du travail). L'inconvénient majeur est que l'OIT, contrairement à l'**OMC\***, n'a aucun pouvoir pour forcer les pays à respecter les normes fondamentales du travail. Elle ne peut que promouvoir, discuter sur le sujet et écrire des rapports sur ses observations.

Pour répondre aux préoccupations des syndicats face à l'entrée en vigueur de l'ALÉNA\*, les gouvernements canadien, étasunien et mexicain ont signé en parallèle l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail (ANACT). Cet accord vise à surveiller le respect des droits qui sont reconnus dans chacun des pays. Il ne peut pas intervenir si les lois des différents pays sont inégales ou si un pays veut abaisser ses normes. Enfin, cet accord ne dispose que de très peu de moyens pour assurer le respect des droits des employées.<sup>lii</sup>

**DES RÈGLEMENTS  
SANS DENTS**

Les entreprises *Custom Trim* de Valle Hermoso et de Matamoros au Mexique ont fait l'objet d'une plainte devant le *US National Administrative Office (NAO)* qui est chargé d'enquêter pour l'ANACT. Les employées de ses usines ont témoigné de manquements graves au niveau des mesures de santé et de sécurité. Une des témoins affirme être devenue accroc à la colle, suite à une trop grande exposition à cette substance lors de son travail. On note aussi qu'en l'espace d'un an, il y a eu chez les travailleuses plus de 15 fausses couches, au moins 14 naissances avec complications et malformations et 13 enfants morts-nés.

En avril 2001, le *NAO* a rendu un jugement contre la compagnie reconnaissant ces manquements graves. Or, la seule solution proposée fut une ronde de consultation des ministres du travail...<sup>liii</sup>

**De l'autodiscipline pour les multinationales\***

Autre solution proposée par les défenseurs de la mondialisation : les codes de conduite volontaires. Un code de conduite contient des normes de travail que se donne une entreprise et qu'elle promet de respecter. Plusieurs entreprises ont adopté ce type de code de conduite. L'OCDE\* et l'ONU en ont suggéré aux grandes multinationales\*.

Ces mesures d'autodiscipline posent problème puisque personne n'a la responsabilité ni les moyens de surveiller leur appli-

**MON CHUM, C'T'UN GARS CORRECT**

Nike faisait affaires avec la firme *PriceWaterhouseCoopers* pour entreprendre la surveillance indépendante de l'application de son code de conduite. Or, plusieurs organisations, dont *Global Alliance*, et Dara O'Rourke, professeur au *MIT*, ont dénoncé les méthodes utilisées par *PWC* pour vérifier si les droits des travailleuses étaient respectés :

- Les informations proviennent souvent des cadres de l'entreprise;
- Les quelques travailleuses interviewées sont sélectionnées par les employeurs et sont rencontrées pour l'entrevue sur le lieu de travail.;
- Certaines questions épineuses sont évitées par « pudeur » ou par « respect de la culture », entre autres sur le harcèlement sexuel et la violence.

Malgré l'indépendance qu'elle se doit d'appliquer dans son travail, *PriceWaterhouseCoopers* a tout intérêt à « ménager » Nike ainsi que ses autres clients afin que ceux-ci renouvellent leurs lucratifs contrats.<sup>liv</sup>

cation. Il semble également que cet exercice serve souvent de façade pour embellir l'image des entreprises qui feront alors la promotion de leur code de conduite afin de donner l'illusion qu'elles traitent bien leurs employées. Finalement, l'adoption d'un code de conduite est, d'abord et avant tout, une importante opération de marketing. Ces codes représentent également un moyen efficace de noyer le message des militantes pour les droits humains qui dénoncent l'exploitation perpétrée dans ces entreprises.

**Libéraliser encore plus et attendre**

Lorsqu'on analyse le discours des promoteurs de la mondialisation, la seule vraie solution proposée semble être la patience. Pour eux, l'ouverture des frontières devrait amener de la croissance partout, ce qui devrait améliorer le sort de tout le monde. Les travailleuses des pays pauvres sont bel et bien exploitées, mais, toujours selon eux, c'est une étape « normale » de l'industrialisation que nous avons connue au Nord. Ils avancent qu'il faut laisser le temps au développement d'amener ses fruits. Cela signifie faire subir les affres de l'exploitation aux travailleuses des pays pauvres en espérant qu'elles pourront ensuite améliorer leur sort.

Pourtant, des recherches contredisent cette prévision et prouvent que les pays pauvres où les protections des travailleuses ont le moins évolué sont ceux où l'on exporte une plus grande part de la production.<sup>lv</sup>

**Les solutions les plus connues**

Les mouvements de contestation de la mondialisation capitaliste possèdent maintenant leurs propres institutions et forums. Plusieurs solutions aux problèmes des travailleuses sont proposées à travers ces canaux. Certaines sont véritablement porteuses d'avenir alors que d'autres laissent transparaître un certain corporatisme.

## Les clauses sociales incluses dans les traités de libre-échange

Les traités de libre-échange contiennent des mécanismes pour assurer que tous les partenaires respecteront leurs engagements commerciaux (tribunaux, processus de plaintes et enquêtes). Plusieurs sont d'avis que des normes minimales du travail devraient être inscrites dans ces traités.

Cette mesure aurait pour avantage de nous assurer qu'il existe un mécanisme et des moyens pour obliger les partenaires à respecter les droits des travailleuses.

Toutefois, cette solution rencontre deux limites principales. Tout d'abord, comment nous assurer que les normes incluses dans les accords correspondront à un niveau suffisant de protection ? Pressés d'arriver à des ententes sur le commerce, il est permis de croire que les pays seront portés à négocier à la baisse les conditions de travail incluses dans les traités.

Certains critiquent cette mesure en argumentant qu'elle va créer une concurrence injuste défavorable aux pays pauvres. En effet, comme les pays pauvres ne possèdent pas la technologie, leur seule façon de concurrencer avec les pays riches est de permettre des conditions de travail et des salaires très bas. Leur « *cheap labor* » serait leur seul avantage pour attirer les investisseurs. Cet argument tombe si l'on trouve des moyens pour augmenter la productivité des travailleuses des pays pauvres. L'accès à l'éducation et à la technologie en sont des exemples simples.

Mais il n'est pas toujours vrai que les travailleuses des pays pauvres sont moins productives que celles des pays riches. Par exemple, les travailleuses mexicaines de l'automobile ont un niveau de productivité qui est de seulement 15 % moins élevé que celui des États-Unis ; pourtant, les salaires y sont beaucoup plus bas.<sup>lv</sup>

La solution consiste à permettre à ces pays d'atteindre le plus vite possible le niveau de développement technologique et de productivité des pays riches. Cela peut se faire par des programmes d'éducation et de formation de base accessibles à toutes, un transfert massif des technologies et des savoirs et le renversement de la course aux brevets et à la privatisation du

savoir. Il faudrait également permettre la libre circulation des travailleuses des pays du Sud.

## La consommation responsable

Face au recul de la démocratie politique, une foule d'organisations ne cessent de faire l'apologie du pouvoir des consommatrices. Elles nous rappellent que nos choix de consommation vont influencer les pratiques des producteurs qui veulent à tout prix nous plaire. Selon elles, il faut réfléchir aux conséquences de chacun de nos achats et n'encourager que les producteurs qui respectent l'environnement et leurs employées.<sup>9</sup>

Le commerce équitable du café, du sucre et du cacao représente le plus bel exemple de cette pratique. En réduisant les intermédiaires et en ne faisant affaire qu'avec des coopératives de producteurs, nous pouvons nous assurer qu'une plus grande part du prix payé pour ces produits va aux travailleuses des plantations. Pour les biens qu'on ne peut pas trouver sur le marché du commerce équitable, il faut se renseigner avant d'acheter et boycotter les entreprises abusives.

Cette solution a l'avantage d'être efficace et de forcer les personnes à se responsabiliser. Toutefois, de graves problèmes viennent en limiter l'application. Premièrement, découvrir les informations concernant les pratiques de chacune des entreprises représente une tâche importante et difficile. Il y a beaucoup d'information à digérer et une grande part de celle-ci n'est pas accessible au public.

De plus, il faut faire attention aux campagnes de boycott qui peuvent mener à des fermetures d'usines. Une **multinationale\*** qui met fin à son contrat avec un sous-traitant pour démontrer qu'elle respecte les droits des travailleuses n'aide pas à améliorer la situation de ces dernières. Elle vient plutôt pousser des gens au chômage.

Enfin, le principe du pouvoir de la consommatrice rime en fait avec une démocratie où un dollar égale un vote. Il n'est pas nécessaire de souligner qu'il s'agit d'une façon inéquitable d'exercer le pouvoir. Comme les produits « équitables » et biologiques sont

9. Voir, entre autres, *Maquila solidarity network* ([www.maquilasolidarity.org](http://www.maquilasolidarity.org)), la campagne européenne *Clean clothe* (linge propre), *Corporate watch* ([www.corpwatch.org](http://www.corpwatch.org)) ou le GRIP-UQAM ([www.er.uqam.ca/nobel/grip](http://www.er.uqam.ca/nobel/grip)).

généralement plus chers que les autres, seule une partie de la population a les moyens de les « choisir ».

Il en va de même pour la pratique de l'actionnariat responsable et des fonds éthiques. La recherche du profit à tout prix est incompatible avec une éthique universelle et commune. Il importe donc de réclamer d'autres formes de contrôles politiques et démocratiques des entreprises.

### L'internationalisation des solidarités

Parce que les décisions se prennent maintenant à l'échelle de la planète, il est important que les travailleuses du monde entier puissent se faire entendre clairement à ce niveau. La création de réseaux de solidarité planétaires déjà en marche à travers certains syndicats et mouvements sociaux, doit s'accélérer et se démocratiser.

### Le retour à une réglementation sévère

L'instrument traditionnel d'amélioration des conditions de travail est la création de lois et de normes du travail par les gouvernements nationaux. Ces derniers doivent continuer à améliorer ces normes. Or, pour éviter la concurrence déloyale, il faut aussi s'assurer que des normes internationales suffisantes soient respectées. Pour ce faire, il faudra peut-être créer une organisation internationale qui aura de véritables pouvoirs ou donner du pouvoir à l'OIT. Il faut également s'assurer que cette nouvelle organisation ait un mode de décision véritablement démocratique. Enfin, il faudrait, par un partage économique

**LA VICTOIRE DE MEXMODE :  
UNE VICTOIRE DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE !**

*MexMode* est une manufacture de couture située dans une maquiladora au Mexique. On y fabrique des survêtements pour *Nike*. Suite à une tentative pour faire entrer un syndicat indépendant, plusieurs travailleuses ont été congédiées. La riposte des militantes syndicales et des groupes de support s'est rapidement organisée. D'un côté, les organisations ouvrières mexicaines aidé du support logistique et financier des groupes *Student Against Sweatshop* provenant des universités étasuniennes ont rassemblé les travailleuses de l'usine sous l'égide d'un syndicat indépendant. De l'autre côté, des organisations religieuses, étudiantes et syndicales des États-Unis ont fait des pressions directes et des menaces de boycott sur *Nike*. Ces pressions ont empêché *Nike* de quitter son sous-traitant *MexMode*, garantissant ainsi que l'usine nouvellement syndiquée allait survivre.<sup>lvii</sup>

massif, permettre aux pays en difficulté d'améliorer les conditions de travail de leur population.

### Un plafond

Puisque plusieurs exemples nous ont démontré que les dirigeants d'entreprises reçoivent des salaires qui n'ont aucun lien réel avec la valeur de leur travail, pourquoi ne pas fixer une rémunération maximale ? On pourrait ainsi mettre fin à l'escalade insensée des revenus de personnes déjà riches et, avec les sommes épargnées, on pourrait proposer une redistribution équitable de la richesse.

**Matthew Herper** du *Forbes magazine*, une publication pour les grands décideurs économiques, commentait le palmarès des plus hauts salaires de l'année en ces termes : « Avec des revenus moyens de 5,6 millions \$ US par année, les PDG des 500 plus grandes entreprises font de gros salaires... et il n'y a rien de mal à cela. »<sup>lviii</sup>

### Des solutions pour dépasser le salariat capitaliste

Bien des solutions de réformes de l'économie capitaliste peuvent avoir des impacts majeurs sur notre bien-être. Mais si l'on veut éliminer les causes des injustices économiques à leurs racines, il nous faut remettre en question les fondements du système capitaliste.

### Partager les ressources

Tant que le travail sera soumis à la logique du libre-marché et à la quête de profits, les travailleuses seront perdantes. Parce que vendre son travail représente, pour la majorité des humains, le seul moyen d'assurer leur subsistance, ces derniers possèdent un bien faible pouvoir de négociation face aux patrons qui contrôlent la richesse et les moyens de production. Il faut donc rompre la menace de la faim qui force souvent une soumission inconditionnelle aux employeurs. Cela peut d'abord se faire à travers des luttes sociales pour faire reconnaître le droit inaliénable de chacun des humains à jouir de l'enrichissement de la société : droit à la subsistance et à une vie de qualité. Cela peut se faire soit par l'instauration d'un revenu de citoyenneté ou par le partage du contrôle des richesses.

## Réappropriation des richesses collectives et des moyens de production

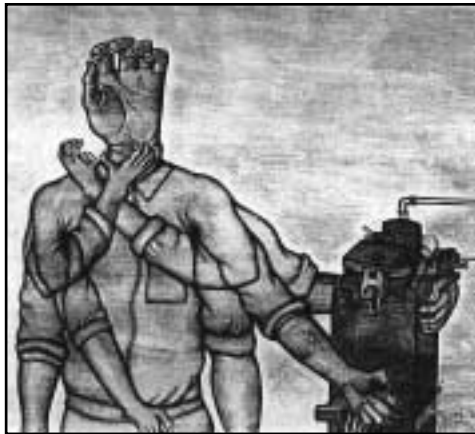
Il faut que les travailleuses exigent un plus grand contrôle sur les entreprises afin d'assurer une gestion qui tienne compte de leurs besoins réels et de ceux de leur communauté. La réappropriation des moyens de production signifie aussi partager le contrôle afin que toutes puissent bénéficier de leurs efforts, mettre à profit leur potentiel et garder une autonomie économique.

Cette démarche peut se faire par la création de coopératives de travailleuses. L'autogestion des entreprises est aussi une solution qui a le mérite de décentraliser directement les pouvoirs aux travailleuses. Enfin, le contrôle politique des forces productives peut signifier un retour aux nationalisations. Toutefois, ces solutions demandent un travail important d'éducation et d'apprentissage de la démocratie directe et de l'implication sociale.

Cette volonté de se réapproprier le contrôle de l'économie constitue en fait une demande légitime de retrouver un pouvoir démocratique sur nos vies. Une **multinationale\*** comme Wal-Mart qui a un chiffre d'affaires de plus de 19 milliards \$ et emploie 1,3 millions de personnes, prend des décisions beaucoup plus importante pour notre quotidien que nos gouvernements municipaux. Alors pourquoi n'existe-t-il pas de mécanismes politiques pour influencer ces décisions?

### Retour aux cercles de solidarité

Dans une perspective plus personnelle, la construction d'un réseau d'entraide et de solidarité permet une plus grande sécurité et un pouvoir de négociation plus fort. Si les travailleuses ont de la famille, des amies et des connaissances qui les entourent et



qui leur assurent de l'aide, le stress de perdre leur emploi est réduit et leur pouvoir de négociation se trouve renforcé par la communauté.

### Le partage du temps de travail

La production augmente et la demande de main-d'œuvre diminue. Il est peut-être temps de travailler moins longtemps. La réduction du temps de travail demeure une solution intéressante tant qu'elle est accompagnée de mesures pour redistribuer le revenu. Si l'entreprise produit plus avec moins de travailleuses, il serait normal que nous recevions plus pour moins de travail.

#### UNE INITIATIVE MISE À LA POUBELLE.

Les éboueurs d'une ville du Danemark avaient trouvé une solution simple pour réduire le chômage. Engager une chômeuse et augmenter les équipes de trois à quatre personnes. Ensuite prendre chacun une semaine de congé tous les quatre semaines. On met nos payes et le chômage ensemble et on divise en quatre. Comme trop de personnes ont voulu utiliser ce programme, le gouvernement l'a aboli.<sup>lix</sup>

Cette liste n'est pas exhaustive. Elle ne contient pas les solutions qu'il nous reste à trouver ensemble. Car la lutte pour la protection des travailleuses du monde entier et celle pour la justice sociale mondiale sont des luttes politiques. Elles doivent donner lieu à de réels débats sociaux et surtout à une mobilisation collective.

Merci aux artistes qui ont contribué à l'embellissement de cette brochure.

Par ordre d'apparition :

Page 15: Fernand Léger, Les ouvriers, 1938-40.

Page 24: Diego Riviera, La molendera, 1934.

Page 38: Victor Arnautoff, Strike, 1934.

Page 40: Miyuki Tanobe, L'année de la femme 1975, 1975.

Page 50: Ralf Stackpole, Industries of California, 1934.

Page 58: Arslan, La main, 1970.

**Notes :**

- i.** PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES, *Rapport sur le développement humain*, Genève, deBroeck, 1998 et 1999.
- ii.** Idem.
- iii.** Données puisées dans les bases de données de l'Organisation internationale du travail. <http://laborsta.ilo.org>.
- iv.** WELTI, Carlos, Institut mexicain de la jeunesse, cité dans MALBŒUF, Marie-Claude, **Habitez-vous chez vos parents ?**, *La Presse*, 23 novembre 2002, p. B2.
- v.** Ibid. et ECONOMIC COMMISSION OF THE LATIN AMERICA AND THE CARRIBEAN, *Equity, development and citizenship*, printemps 2001, pp. 25-53.
- vi.** OIT, <http://laborsta.ilo.org>.
- vii.** STATISTIQUE CANADA, tableau 281-0008, <http://www.cansim.ca>.
- viii.** ECONOMIC COMMISSION OF THE LATIN AMERICA AND THE CARRIBEAN, Op. Cit., pp. 25-53.
- ix.** Idem
- x.** Déclaration de Ross Perot, candidat millionnaire indépendant aux élections présidentielles étasuniennes de 1992.
- xi.** CAMPBELL, Bruce, **CUFTA/NAFTA and north american labour markets**, *Pulling apart*, Ottawa, Canadian Center for Policy Alternatives, 1999, p. 58.
- xii.** COX, Barbara, **Free trade off**, *The Georgia straight*, février 2000.
- xiii.** RIKER, David et BRAINARD, Lael, **US multinationals and competition from low wage countries**, *NBER working papers serie*, no 5959, Cambridge, National bureau of economic research, 1997, 31 p.
- xiv.** PEREZ ISLAS, José Antonio, Institut mexicain de la jeunesse, cité dans MALBOEUF, Marie-Claude, **La rue comme bureau**, *La Presse*, 23 novembre 2002, p. B1.
- xv.** BROFENBRENNER, Kate, **How companies use « free trade » to stop unions**, *New labor forum*, automne 1997, p. 5.
- xvi.** Idem.
- xvii.** Cf. note de bas de page 1 et CONSEIL ÉCONOMIQUE CANADIEN, **The Canada-USA Free-trade agreement : an economic assessment**, Ottawa, 1986.
- xviii.** MAQUILADORAS SOLIDARITY NETWORK, **Stop the sweatshops**, ensemble éducationnel, printemps 2000.
- xix.** STATISTIQUE CANADA, CansimII, Tableau 281-0008.
- xx.** Palmarès des P.-D.G. les mieux payés, avril 2001, [www.forbes.com](http://www.forbes.com).
- xxi.** SAVOIE, Dominique, **Vers un syndicalisme sans frontières**, FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC, 2001, 58 p.

- xxii.** YANZ, Lynda et JEFFCOTT, Bob, **Bringing codes down to earth**, *International Unions Rights*, vol. 8, 2001, pp. 8-9.
- xxiii.** COX, Barbara, Op. Cit.
- xxiv.** MAQUILADORAS SOLIDARITY NETWORK, Op. Cit.
- xxv.** MAQUILADORAS SOLIDARITY NETWORK, **Maquiladoras: a preview of NAFTA**, juin 1995, [www.maquilasolidarity.org](http://www.maquilasolidarity.org).
- xxvi.** Idem.
- xxvii.** COX, Barbara, Op. Cit.
- xxviii.** MAQUILADORAS SOLIDARITY NETWORK, **Stop the sweatshop**, Op. Cit.
- xxix.** CISL (Confédération internationale des syndicats libres), **Rapport annuel 2001**, [www.icftu.org](http://www.icftu.org).
- xxx.** AU BAS DE L'ÉCHELLE, **Au bas de l'échelle applaudit le dépôt d'un projet de loi modifiant la Loi sur les normes du travail**, communiqué de presse, 7 novembre 2002, [www.aubasdelechelle.ca](http://www.aubasdelechelle.ca).
- xxxi.** BERNSTEIN, Stéphanie, **Les normes minimales d'emploi à titre de droits de la personne et leur traitement dans le contexte des accords commerciaux : le cas de l'Accord Nord-Américain de coopération dans le domaine du travail**, UQÀM, septembre 1998, p. 140.
- xxxii.** OCDE, **Job study, evidence and explanations**, Paris, 1994, p. 100 et suivantes.
- xxxiii.** CAMPBELL, Bruce, Op. Cit.
- xxxiv.** ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, **Rapport sur l'emploi dans le monde 1998-99**, Genève, 2000, p. 36.
- xxxv.** HOTTENROTT, Victoria et BLANK, Stephen, **Assessing NAFTA; the impacts of NAFTA on jobs, wages, and income inequality**, *Working Papers*, Center for Applied Research, No. 178, Décembre 1998, p. 11.
- xxxvi.** SCOTT, Robert E., **NAFTA's hidden costs**, *Briefing papers*, Washington, Economic Policy Institute, 2001, p. 7.
- xxxvii.** Idem. Selon l'auteur, les travailleuses déplacées subiraient une baisse de salaire de 33%.
- xxxviii.** Palmarès des P.-D.G. les mieux payés, Op. Cit.
- xxxix.** Idem. et MAQUILADORAS SOLIDARITY NETWORK, **Stop the sweatshops**, Op. Cit.
- xl.** CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA, **Tertiarisation et polarisation de l'emploi**, Conseil économique du Canada, Ottawa, 1991, pp. 84-85.
- xli.** AU BAS DE L'ÉCHELLE, **Attention! travail précaire; des normes pour sortir de la précarité**, Montréal, 1996, 36 p.

- xlii.** MARSHALL, Katherine, **Travailler à temps partiel par choix**, *Perspective*, printemps 2001, Statistique Canada, Ottawa, p. 22.
- xliii.** MAQUILADORAS SOLIDARITY NETWORK, **Stop the sweat-shops**, Op. Cit.
- xliv.** SALAS, Carlos, **The impact of NAFTA on wage and income in Mexico**, *NAFTA at seven*, Briefing papers, Economic Policy Institute, Washington, 2001.
- xlv.** STALLING, B. et WELLER J., **Job creation in Latin Americas in the 1990s : the foundation for social policy**, CEPAL, Chili, juillet 2001, 33 p.
- xlvi.** LAUZON, Léo-Paul et HASBANI, Marc, **Analyse socio-économique de l'industrie pharmaceutique brevetée pour la période de dix ans (1991-2000)**, Chaire d'études socio-économiques, UQAM, 2002, [www.unites.uqam.ca/cese](http://www.unites.uqam.ca/cese).
- xlvii.** HUSSON, Michel, **La mondialisation capitaliste contre l'emploi** dans le cahier spécial **L'OIT, une organisation au service des travailleurs**, *Le monde diplomatique*, septembre 2001, <http://www.monde-diplomatique.fr/2001/09/HUSSON/15623>.
- xlviii.** CAMPBELL, Bruce, **The false promise : Canada in the free trade area**, *NAFTA at seven*, Briefing papers, Economic Policy Institute, Washington, 2001, p. 5.
- il.** STALLING, B et WELLER, J., Op. Cit., p. 17.
- i.** MARTEL, Caroline, **Dernier appel**, documentaire, ONF, 2001, 52 minutes.
- li.** Palmarès des PDG canadiens les mieux payés, dans **GLOBE AND MAIL REPORT ON BUSINESS**, octobre 2001, [www.robmagazine.com/top1000\\_2000/other/ceo\\_table.htm](http://www.robmagazine.com/top1000_2000/other/ceo_table.htm).
- lii.** BERNSTEIN, Stéphanie, Op. Cit., p. 91.
- liii.** MAQUILADORAS SOLIDARITY NETWORK, **Stop the sweat-shops**, Op. Cit.
- liv.** YANZ, Lynda et JEFFCOTT, Bob, Op. Cit.
- lv.** BROWN, Drusilla K., **Labor standards: where did they belong on the international trade agenda ?**, *Journal of economic perspectives*, Vol. 15, No. 3, été 2001, pp. 89-112.
- lvi.** CAMPBELL, Bruce, *Pulling apart*, Op. Cit. p.55.
- lvii.** COLLEGIATE APPAREL RESEARCH INITIATIVE, **La Lucha Sigue - Stories from the People of the Kuk Dong Factory**, juillet 2001, <http://www.maquilasolidarity.org>.
- lviii.** HERPER, Matthew, **Heros or Bozos, the best bosses**, *Forbes magazine*, avril 2001, [www.forbes.com](http://www.forbes.com). Traduction libre.
- lix.** POLIQUIN, Carole, **L'emploi du temps**, documentaire, Les productions Isca Inc., Québec, 2000, 56:51 min.







